

ACCELERATEUR MONDIAL POUR L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE POUR DES TRANSITIONS JUSTES



**GLOBAL
ACCELERATOR**

**STRATÉGIE de
MISE en ŒUVRE**



ILO
IOM
ITC
ITU
UNDCO
UNDP
UNEP
UNICEF
UN EOSG
UN WOMEN
WFP
WHO

CONTEXTE

Outre le fait qu'elle a coûté la vie à des millions de personnes, la pandémie de COVID-19 a provoqué des pertes d'emploi et de sources de subsistance sans précédent, avec pour conséquence une aggravation de l'insécurité des revenus dans le monde entier. Le choc a été particulièrement rude pour les personnes sans protection sociale, notamment celles qui travaillent dans l'économie informelle ou l'économie des soins, les femmes, les enfants, les jeunes et toutes ceux qui n'ont pas accès aux technologies numériques.

Plus récemment, le conflit en Ukraine a révélé des fragilités dans les systèmes alimentaires, énergétiques, économiques et financiers mondiaux, déclenchant une crise du coût de la vie sans précédent dans le monde entier. Tout ceci doit en outre être replacé dans le contexte de la triple crise que traverse la planète (changement climatique, pollution et perte de biodiversité) et de ses effets négatifs sur les économies et les sociétés, qu'il s'agisse de la sécurité des approvisionnements en eau, de la production alimentaire ou de la santé et des conditions de vie (des effets décrits dans le rapport 2022 du GIEC sur le changement climatique).

Dans les années à venir, ces perturbations – conjuguées aux transformations structurelles prévisibles provoquées par des changements démographiques et technologiques rapides – auront une incidence majeure sur les perspectives d'emploi et les moyens de subsistance dans le monde entier. Contraints par le poids d'une dette qui augmente et une marge de manœuvre budgétaire qui se réduit, de nombreux pays sont aujourd'hui confrontés à un environnement politique encore plus difficile. Il est pourtant plus que jamais essentiel de planifier une relance verte centrée sur l'humain pour sortir de la crise actuelle, et de faciliter les transformations structurelles inclusives nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Devant l'urgence d'apporter des réponses aux crises et d'imaginer des plans d'avenir pour une relance et des transitions économiques bien gérées, il est indispensable d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies d'investissement inclusives et intégrées pour créer des emplois décents assortis d'une protection sociale, qui favorisent des transitions justes pour tous, y compris pour les personnes appartenant à des groupes de population marginalisés et vulnérables. Cela nécessite d'investir dans les secteurs de l'économie verte, des soins et du numérique, et de mettre en place un environnement propice à des entreprises durables.

L'ACCELERATEUR MONDIAL

L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes (Accélérateur mondial) est une initiative lancée en septembre 2021 par le Secrétaire général des Nations Unies. Le but est de promouvoir, d'une part, une reprise créatrice d'emplois après la pandémie de COVID-19, et d'autre part, des transitions écologiques, technologiques et sociétales justes vers des économies et des sociétés plus durables et plus inclusives.

Trois axes de travail complémentaires sont envisagés dans le cadre de l'Accélérateur mondial : 1) l'élaboration dans les pays de politiques et de stratégies intégrées et coordonnées en matière d'emploi et de protection sociale, qui facilitent des transitions justes ; 2) la mise en place de cadres nationaux de financement et la mobilisation de ressources publiques et privées nationales et internationales pour investir dans une protection sociale universelle et des interventions inclusives, respectueuses de l'environnement et qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et des hommes dans le domaine de l'emploi, en vue de créer des emplois de qualité ; 3) l'amélioration de la coopération multilatérale dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale pour des transitions justes, y compris avec les institutions financières internationales.

Ces piliers interdépendants de l'Accélérateur mondial visent à accroître et mieux coordonner les efforts déployés par le système multilatéral pour aider des pays à créer 400 millions d'emplois décents, notamment dans les secteurs de l'économie verte, du numérique et des soins, et d'étendre la protection sociale aux quatre milliards de personnes qui en sont actuellement exclues. Un effort commun de cette ampleur et de cette nature est absolument nécessaire pour éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et ouvrir ainsi la voie vers la réalisation des ODD.

L'Accélérateur mondial accueillera un dispositif d'appui technique (DAT). Le DAT rassemble des spécialistes nationaux et internationaux travaillant pour le système des Nations Unies, des partenaires financiers ou des partenaires de développement. Il s'appuie sur ou complète le travail inter institutions soutenu par le Fonds commun pour les ODD en vue de fournir une assistance technique aux pays et de leur faciliter l'accès à des aides financières supplémentaires, si nécessaire.

OBJET ET STRUCTURE DE CE DOCUMENT

Ce document présente la stratégie de mise en œuvre de l'Accélérateur mondial, élaborée par une équipe de travail interinstitutions des Nations Unies (ETII) créée à cet effet et coordonnée par l'OIT. La stratégie proposée se base sur les priorités énoncées dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « Notre programme commun » et dans les feuilles de route qui l'accompagnent sur la protection sociale, l'économie des soins et les professionnels de santé, l'informalité, l'emploi et des transitions justes (notamment écologiques et numériques), la jeunesse et le financement. Elle pose des questions essentielles concernant : le problème global abordé (section 1) ; les solutions possibles pour

remédier à ce problème (section 2); les méthodes pour aboutir aux changements souhaités (section 3); la manière dont des propositions génériques pourraient être adaptées et appliquées concrètement et faire l'objet d'un suivi au niveau des pays (section 4). Le document décrit ensuite : la structure de gouvernance proposée pour assurer le bon fonctionnement de l'Accélérateur mondial (section 5); l'alignement des programmes sur l'Accélérateur (section 6); les diverses sources de financement impliquées (section 7). Il se termine par une présentation des actions de communication envisagées pour faire en sorte que l'initiative gagne en visibilité (section 8).



1. QUEL EST LE PROBLÈME ?

LA NECESSITE DE REMEDIER A LA FAIBLESSE STRUCTURELLE DES POLITIQUES ET DES FINANCEMENTS

De nombreux pays ont mis en place des politiques et créé des institutions pour favoriser la création d'emplois décents et l'instauration d'une protection sociale universelle. À la suite de la pandémie de COVID-19, une prise de conscience forte s'est fait jour concernant les mesures gouvernementales et financières à prendre pour faciliter une reprise centrée sur l'humain, gagner en résilience face aux crises à venir et accompagner les transformations structurelles nécessaires (formalisation, numérisation, transition écologique, etc.), le but étant de garantir des transitions justes pour tous tout en assurant la continuité des activités.

Cependant, l'expérience de ces dernières années montre également que les pays se heurtent à certains obstacles (une liste non exhaustive est donnée ci-après) qui les empêchent d'entreprendre les réformes politiques et financières nécessaires pour accélérer le changement et atteindre leurs objectifs de développement. L'Accélérateur mondial a pour but d'aider les pays à surmonter ces obstacles, dont certains sont précisés ci-dessous :

- **La faiblesse des capacités de mise en œuvre et des capacités institutionnelles** chez les décideurs et dans les institutions publiques – sécurité sociale, administration fiscale, services de l'emploi, inspections du travail, services de l'état civil, etc. Renforcer ces capacités pour pouvoir répondre à des besoins essentiels des populations et, ce faisant, renforcer la confiance et l'inclusion nécessite des stratégies à long terme et des financements qui font souvent défaut, ce qui met des institutions encore jeunes en difficulté.
- Les **normes sociales** qui empêchent les femmes de participer pleinement au marché du travail, et un soutien limité à certaines catégories qui restent à l'écart de la protection sociale et des emplois décents, à savoir, les femmes, les enfants, les jeunes, les migrants et les personnes déplacées, mais aussi les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les travailleurs/entreprises qui opèrent dans l'économie informelle.
- Le fort taux **d'emploi informel** chez les citoyens et les non-ressortissants des pays en développement, qui en plus de faire obstacle à la concrétisation des droits des travailleurs – à une protection sociale et à des conditions de travail décentes notamment –, nuit au développement d'entreprises durables, limite les recettes publiques et restreint le champ d'action réglementaire des gouvernements.
- Une **prise de conscience** et des **connaissances pratiques insuffisantes** – chez les décideurs, les partenaires sociaux, les partenaires financiers et les partenaires de développement, dans les institutions des Nations Unies et dans le grand public – des retombées potentielles et des possibles effets multiplicateurs de politiques et de stratégies de protection sociale et de création d'emplois bien pensées, intégrées, dotées d'un budget suffisant et conformes aux normes internationales applicables.

- Une **marge de manœuvre budgétaire limitée** pour mener de telles réformes politiques – une situation encore aggravée, d’une part, par la baisse des recettes fiscales et l’augmentation des dépenses résultant de la pandémie de COVID-19 et de la crise actuelle du coût de la vie, et d’autre part, par un service de la dette qui pèse de plus en plus sur les finances publiques. Si l’on ajoute à cela un manque de volonté politique et l’absence de stratégies de financement adéquates et pérennes, cela peut déboucher sur des budgets insuffisants alloués à la protection sociale, aux systèmes de santé, à l’éducation et à la formation professionnelle, à la transition écologique et aux politiques et programmes pour l’emploi.
- Des **politiques trop cloisonnées** – qui empêchent la collaboration et les synergies durant les phases de diagnostic, mais aussi durant les phases d’élaboration et de mise en œuvre des solutions – aboutissent à des situations dans lesquelles les bons résultats obtenus dans un secteur d’action contribuent assez peu aux objectifs fixés dans d’autres secteurs, voire nuisent à ces objectifs.
- Le **manque de transparence des tâches et des processus**, notamment dans l’élaboration des politiques, l’établissement des budgets et l’administration publique, ainsi qu’une redevabilité insuffisante qui érode la confiance du public dans l’État, les politiques publiques et les programmes gouvernementaux, et rompt le contrat social.
- Une **coordination et une harmonisation insuffisantes des ministères**, des institutions, des partenaires sociaux, des acteurs du développement et des acteurs financiers – déséquilibres de pouvoir au sein du gouvernement (les ministères chargés du travail, de la protection sociale, de l’environnement et du climat étant moins prioritaires) et faible capacité à bâtir un consensus national sur la base d’un dialogue social inclusif susceptible de restaurer la confiance et la cohésion sociale.
- Des **données pertinentes et récentes trop rares** du fait de statistiques de sécurité sociale et de systèmes d’information sur le marché du travail insuffisamment développés, ainsi qu’une insuffisance des politiques visant à rendre les technologies de l’information et de la communication (TIC) disponibles, accessibles et abordables, aggravée par l’absence d’une mise en œuvre à l’échelle nationale pour permettre à chacun (indépendamment de l’âge, du sexe, des capacités ou du lieu d’habitation) d’accéder à des informations et à des services en ligne, notamment aux offres d’emploi qui, de plus en plus, ne sont diffusées que dans l’espace numérique.
- La **privatisation et l’externalisation de certaines prestations de services** (p. ex. services de santé, services de l’emploi, formation professionnelle) sans accréditation, réglementation ou garanties de qualité suffisantes pour assurer un accès universel à des services de qualité.
- L’insuffisance des politiques visant à **rendre les TIC disponibles, accessibles et abordables**, et l’absence d’une mise en œuvre à l’échelle nationale pour permettre à chacun (indépendamment de l’âge, du sexe, des capacités ou du lieu d’habitation) d’accéder à des informations et à des services en ligne.

2. QUELLE EST LA SOLUTION ?

En concertation avec les partenaires sociaux, d'autres parties prenantes et les divers dispositifs de coordination et d'appui déjà en place, l'Accélérateur mondial entend, sur la base d'une analyse minutieuse des configurations macroéconomiques et sociales des pays et en tenant compte des priorités fixées par les gouvernements :

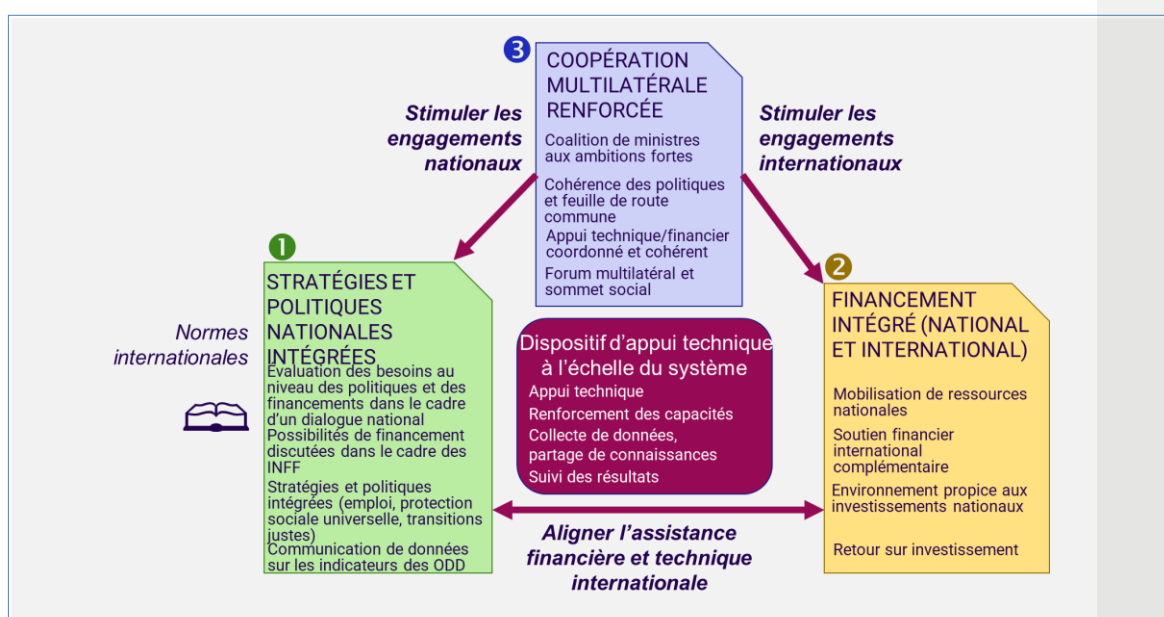
- i. Susciter un intérêt, un engagement et un alignement politique chez les acteurs nationaux et internationaux.
- ii. Favoriser la mobilisation de ressources pour consolider la structure financière.
- iii. Renforcer les capacités nationales existantes, tout en fournissant l'appui technique nécessaire à l'élaboration, à l'intégration et à la mise en œuvre des politiques.

Ce faisant, l'Accélérateur renforcera la cohérence des politiques nationales de même que la cohérence et l'harmonisation de l'appui fourni par les partenaires financiers et les partenaires de développement à la formulation et à la mise en œuvre de politiques intégrées portant sur l'emploi, la protection sociale et l'environnement, aux effets économiques et sociaux solides et durables. Il prendra en compte les normes internationales et notamment les recommandations de l'organe chargé de contrôler l'application des normes internationales du travail.

LES TROIS PILIERS DE L'ACCELERATEUR MONDIAL (AM)

Pour obtenir un appui politique, technique et financier, l'AM s'appuie sur trois piliers complémentaires.

FIGURE 1 Les trois piliers de l'Accélérateur mondial



1ER PILIER : DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES NATIONALES INTÉGRÉES ET FONDÉES SUR DES DONNÉES FACTUELLES

Des investissements combinés dans l'emploi décent et la protection sociale universelle contribuent à une transformation structurelle inclusive, à la création par des entreprises durables d'emplois formels assortis d'une protection sociale, à une couverture sociale efficace pour tous – y compris les personnes pauvres et vulnérables – et à une amélioration des conditions de travail et du niveau de vie pour chacun – y compris pour les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants, les personnes déplacées et autres – tout en assurant des transitions justes.

Des stratégies et politiques nationales intégrées devront être élaborées, mises en œuvre et supervisées dans le cadre du dialogue social. Elles devront s'appuyer sur des données solides et ventilées ainsi que sur une analyse des politiques, afin qu'elles répondent aux besoins et aux priorités des populations, qu'elles comblent les éventuelles lacunes réglementaires et carences de mise en œuvre recensées, et qu'elles soient cohérentes avec les plans nationaux de développement, les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les contributions déterminées au niveau national. Certains points liés à la question de l'emploi seront discutés et feront l'objet d'un suivi avec la participation de représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Ces approches intégrées combineront des objectifs à court terme et à long terme afin de compléter et de renforcer les politiques et programmes existants en vue de :

- Surmonter les multiples crises sanitaires, climatiques et socioéconomiques, et concrétiser une relance centrée sur l'humain.
- S'attaquer aux problèmes structurels profonds du marché du travail – informalité, chômage, sous-emploi, déficits de formation et de compétences, migrations, déplacements de populations – ainsi qu'aux facteurs qui sont à l'origine de la pauvreté, des inégalités, de l'exclusion et de la vulnérabilité de certains groupes de population.
- Renforcer les institutions nationales (et locales) pour se préparer et faire face aux crises à venir.
- Faciliter les transitions (transitions entre vie professionnelle et vie privée, transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle, transitions vers des économies vertes, durables et résilientes).

Ces approches intégrées utiliseront plusieurs points d'entrée décrits dans les « feuilles de route thématiques » préparées par l'équipe de travail interinstitutions (p. ex. la protection sociale, les voies vers la formalité, l'emploi dans les secteurs du numérique, des soins et de l'économie verte, les enfants et les jeunes) et suivront plusieurs chaînes logiques d'évolution et d'impact. Par exemple :

- Des investissements importants dans la protection sociale universelle – avec des adaptations/incitations pour les groupes de population exclus – permettront : d'améliorer la couverture chez les 4,1 milliards de personnes – travailleurs de l'économie

informelle, enfants, femmes, populations rurales, travailleurs migrants, réfugiés – qui sont sans protection sociale à ce jour ; de faire reculer la pauvreté ; d'assurer un financement mixte plus viable et plus équitable de la protection sociale (système financé à la fois par des cotisations de sécurité sociale et par l'impôt).

- Des incitations juridiques, administratives, fiscales, commerciales et autres, une plus grande efficacité des institutions et une capacité accrue des travailleurs et des unités économiques à entrer dans l'économie formelle sont autant d'éléments qui peuvent faciliter la transition vers la formalité, donnant ainsi accès à des conditions de travail décentes et à une protection sociale adéquate, tout en augmentant à la fois la productivité et l'assiette de l'impôt et des contributions sociales¹.
- Des investissements suffisants dans le secteur des soins favoriseront la création d'emplois décents et d'entreprises dans ce secteur ainsi que la mise en place d'une offre de services de qualité pour les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées. Cela aura pour effet d'alléger le poids des tâches de soins non rémunérées assurées par des proches – souvent des femmes –, facilitant ainsi la participation effective des femmes au marché du travail.
- Grâce aux possibles synergies entre adaptation au changement climatique, services écosystémiques et politiques de réduction de la pauvreté, et avec une augmentation des financements publics et privés affectés à cette fin, il est possible d'investir suffisamment dans des mesures climatiques/environnementales favorisant des transitions justes, notamment dans les domaines de la création d'emplois décents, de la protection sociale et du développement des compétences. À long terme, cette approche peut accélérer la transition vers des économies vertes, circulaires et respectueuses de la nature.
- Avoir accès à une éducation de qualité, à des compétences, notamment numériques, recherchées sur le marché du travail (perfectionnement et reconversion), à des stages, à l'apprentissage, à des possibilités de formation tout au long de la vie et à des emplois décents assortis d'une protection sociale adéquate, peut améliorer les perspectives des jeunes, incluant ceux qui ne travaillent pas, ne sont ni aux études ou en formation (NEET) sur le marché du travail.
- Des investissements publics suffisants et durables dans le secteur social, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, peuvent soutenir

¹ La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle – Théorie du changement https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_771731.pdf

Recommandation n° 204 de l'OIT concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_377774.pdf

la reprise, faire reculer la pauvreté et les inégalités, et atténuer le mécontentement social.

- La mise en œuvre de politiques et de programmes de formation tout au long de la vie peut : aider à préparer les individus à l'avenir du travail ; faciliter leur transition vers la vie active ou leur adaptation sur le marché du travail par le biais de parcours de formation et de carrière nouveaux ou bien établis ; améliorer la capacité des entreprises à s'adapter aux nouvelles demandes du marché ; renforcer leur compétitivité et accroître leur potentiel de création d'emplois.
- Des politiques globales – notamment pour rendre les TIC plus accessibles et plus abordables – et des stratégies de numérisation – p. ex. de systèmes de formation inclusifs, des prestations de protection sociale et de l'accès au financement – peuvent combler le fossé numérique et atteindre tous les groupes sociaux, y compris les populations les plus vulnérables, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Les trois cas suivants illustrent comment ces approches intégrées peuvent contribuer aux principaux résultats envisagés par l'Accélérateur mondial, à savoir, la transition écologique, les transitions entre vie professionnelle et vie privée, et les transitions en situation de crise ou d'urgence.

ENCADRÉ 1 – EXEMPLES DE TRANSITIONS POUVANT ÊTRE FACILITÉES PAR L'ACCÉLÉRATEUR MONDIAL SUR L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE

Cas n° 1 : transition écologique

La transition écologique a des répercussions considérables non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la vie, l'emploi, les revenus et les communautés, d'où un besoin impératif de politiques intégrées. Cela nécessite la mise en place de cadres stratégiques globaux dans les pays, qui intègrent des secteurs d'action essentiels – politiques industrielles et sectorielles, développement des entreprises, compétitivité, emploi et protection sociale –, le tout fondé sur un dialogue social efficace, l'inclusivité et une cohérence politique et institutionnelle.

Dans ce contexte, il est indispensable de mettre au point et de réglementer des mesures favorisant la viabilité et d'en assurer le suivi, afin d'éviter que les objectifs climatiques n'entrent en conflit avec d'autres objectifs de développement, et de prévenir d'éventuels effets négatifs sur les moyens de subsistance et les communautés.

Cas n° 2 : transitions de vie et de travail

Tout au long de leur vie, les individus sont exposés de façon singulière à des risques et à des périodes de vulnérabilité liés à des transitions entre vie personnelle et vie professionnelle, comme par exemple : le passage de la petite enfance à l'enfance, puis à l'adolescence, avec

toutes les transitions que cela implique dans le domaine éducatif ; l'entrée sur le marché du travail ; le passage d'un emploi à un autre ; le fait de devenir parent ; se lancer dans une formation à l'âge adulte ; prendre sa retraite ; perdre un membre de sa famille ; faire face à des périodes de maladie, d'invalidité de courte ou de longue durée, ou de chômage.

Pouvoir bénéficier d'une protection sociale et accéder à un emploi décent pendant ces périodes de transition est fondamental pour garantir le bien-être et l'exercice des droits des individus, et constitue le fondement de sociétés productives, justes et inclusives. Il est indispensable de mettre explicitement l'accent sur l'inclusion de certaines catégories comme les femmes et les filles, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les enfants, les personnes âgées, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que les personnes désavantagées à plusieurs titres ou confrontées à une discrimination intersectionnelle.

L'Accélérateur mondial peut relever ces défis grâce à des mesures intégrées qui vont accroître l'efficacité des interventions, avoir des effets multiplicateurs positifs et possiblement créer des cercles vertueux associant employabilité accrue, main-d'œuvre plus productive, recettes fiscales en hausse et marge de manœuvre budgétaire plus importante, ce qui permettra de réaliser d'autres investissements dans l'emploi décent, la protection sociale et des transitions justes. Bien qu'adaptées au contexte, ces mesures peuvent inclure des approches intégrées visant à assurer progressivement une protection sociale universelle et adéquate, et à faciliter la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel. Dans la transition vers l'emploi décent, un élément crucial sera la création d'emplois dans les secteurs des soins, de la santé et de l'économie verte ainsi que dans d'autres secteurs clés selon le contexte national. Ces secteurs peuvent offrir des emplois de qualité, favoriser des transitions vers la formalité et faciliter directement les transitions entre vie professionnelle et vie privée.

Cas n° 3 : transitions des personnes en situation de crise ou d'urgence

Les risques particuliers mentionnés plus haut sont parfois aggravés par les chocs globaux que subissent les économies et les sociétés. Les transitions en situation de crise ou d'urgence comportent différentes étapes complexes, tant à court terme qu'à long terme, et sont particulièrement difficiles à analyser. Pour les personnes concernées, il peut s'agir de transitions dans le monde du travail – des transitions qui sont profondément impactées, parfois accélérées, par des crises diverses (économiques, politiques, sociales et climatiques). Les évolutions démographiques, les changements climatiques,

la mondialisation et les nouvelles technologies peuvent amplifier les effets de ces chocs. Une fois menées les premières actions humanitaires, le soutien apporté doit aller au-delà des mesures immédiates afin de garantir la reprise et la résilience à long terme du marché du travail.

L'Accélérateur mondial peut aider à élaborer des stratégies nationales d'une durée déterminée pour (re)construire des systèmes durables et résilients. Ces stratégies fondées sur des approches intégrées aideront à surmonter les nombreux obstacles que constituent : les limites des financements à court terme (aide humanitaire) et à plus long terme ; le découplage des interventions axées sur la protection sociale des interventions axées sur la création d'emplois ; le manque de coordination entre le financement de l'aide humanitaire, le financement du développement et le financement des actions en faveur du climat ; la faiblesse des structures publiques, voire l'absence totale de telles structures, et le caractère non transparent des initiatives gouvernementales ; la concurrence entre politiques et entre institutions.

2^E PILIER : DES FINANCEMENTS INTÉGRÉS ASSOCIANT RESSOURCES NATIONALES ET AIDE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

Il est primordial de mobiliser des financements à une échelle suffisante pour, d'une part, combler la « grande fracture financière² », et d'autre part, remédier aux conséquences socioéconomiques et aux pertes d'emplois catastrophiques provoquées par la pandémie de COVID-19, la crise climatique grandissante et d'autres crises (telles que la guerre en Ukraine). Dans un contexte marqué par des pertes massives d'emplois et de revenus et des taux de pauvreté en hausse, l'absence de systèmes de protection sociale adéquats dans de nombreux pays a aggravé la pression financière exercée sur des ménages déjà vulnérables économiquement, avec des effets néfastes sur la santé et la nutrition. Il est essentiel que des stratégies de financement adéquates et pérennes soient mises en place pour soutenir la création d'emplois décents et productifs, étendre la couverture sociale et protéger les personnes vivant dans une pauvreté chronique ainsi que d'autres groupes de population particulièrement touchés, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les migrants, les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs des zones rurales. Plusieurs options devraient être envisagées pour parvenir à un financement suffisant et viable – combinaison optimale de sources de financement nouvelles et diverses, recours à des régimes contributifs, non contributifs ou mixtes en fonction du contexte national – dans le respect des normes internationales du travail et en trouvant le meilleur équilibre entre responsabilités et intérêts des financeurs et des bénéficiaires des régimes de sécurité sociale.

Au niveau des pays, la stratégie de financement sera fondée sur les principes suivants :

² <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-no-134-the-great-finance-divide/>

- La valeur ajoutée et le soutien concret que l'Accélérateur mondial apportera aux pays partenaires dans le cadre de leurs stratégies de financement.
- Des domaines d'intervention complémentaires et susceptibles d'attirer des financements supplémentaires consacrés à la création d'emplois et à la protection sociale pour des transitions justes dans les pays.
- Un alignement sur les recommandations de l'initiative « Financement du développement » (en particulier les pôles 1 et 2) et d'autres initiatives de financement des ODD (plans de relance, etc.); la cohérence et une coordination avec les INFF et les budgets en rapport avec les ODD.

Le but général de l'Accélérateur sera le suivant : soutenir des stratégies de financement existantes ou nouvelles, capables de mobiliser des ressources supplémentaires ponctuelles et de favoriser une meilleure utilisation des ressources existantes ; renforcer et étendre les politiques qui visent à élargir la couverture sociale, créer des emplois décents et favoriser des transitions justes. Il s'agira notamment de générer des ressources publiques en élargissant l'assiette de l'impôt et des contributions sociales, en améliorant la productivité, en soutenant les entreprises durables et en mobilisant davantage d'aide publique au développement (APD) et de soutien international. Il s'agira également de faciliter une meilleure coordination entre les multiples sources de financement nationales et internationales – notamment celles qui financent l'action humanitaire et climatique – et de coopérer avec des fournisseurs de capitaux privés – p. ex. les différents types d'investisseurs et de fonds spécialisés dans la création d'emplois et les investissements dans l'économie verte. Ces actions seront complétées par des interventions visant à : optimiser l'utilisation des flux financiers actuels (publics et privés) et faire en sorte que les fonds servent davantage les ODD concernés ; promouvoir des investissements inclusifs, durables et créateurs d'emplois dans des secteurs clés de l'économie, notamment le secteur du numérique ; créer un environnement propice aux entreprises durables.

Le soutien apporté se concentrera sur les axes de travail complémentaires suivants.

Tirer parti des cadres nationaux de financement intégrés comme outil principal pour étayer et orienter les décisions des pouvoirs publics

- Intégrer la création d'emplois décents et la protection sociale dans les stratégies de financement et certaines politiques
- Déterminer et évaluer des possibilités de financement pour soutenir l'instauration d'une protection sociale inclusive et la création d'emplois dans le contexte de la transition écologique

Ressources publiques nationales

- Améliorer la marge de manœuvre budgétaire en adoptant une fiscalité progressive et d'autres politiques budgétaires
- Formaliser l'emploi et les entreprises pour générer des cotisations de sécurité sociale et des recettes fiscales
- Intégration systémique de la protection sociale, de l'inclusion sociale, de la création d'emplois et des transitions justes dans les budgets publics

Financements privés nationaux et internationaux

- Promotion d'investissements en phase avec les ODD

Coopération internationale pour le développement

- Mobilisation, alignement et simplification de l'APD
- Allègement, annulation et restructuration de la dette
- Garantir des socles de dépenses dans le secteur social en collaboration avec les institutions financières internationales (IFI)

Les mesures proposées ci-dessus contribueront à assurer la soutenabilité de la dette et à accroître la marge de manœuvre budgétaire pour mettre en œuvre les actions gouvernementales prioritaires dans le cadre de l'Accélérateur mondial. Grâce à son approche fondée sur une intégration des politiques et une concordance entre mesures prioritaires et financements, l'Accélérateur mondial devrait non seulement contribuer à optimiser l'utilisation des ressources, mais aussi créer un cercle vertueux de développement qui générera des ressources nationales pour financer la protection sociale et d'autres investissements dans les pays.

3^e PILIER : UNE COOPÉRATION MULTILATÉRALE RENFORCÉE

Pour concrétiser les deux premiers piliers, toutes les parties prenantes devront s'engager sur une feuille de route et une stratégie de financement communes, que l'on pourra adapter en fonction des besoins spécifiques et de la situation particulière des États membres, renforçant ainsi les structures et processus actuels. Grâce à son 3^e pilier, l'Accélérateur entend améliorer le dialogue et la cohérence entre les parties concernées – décideurs nationaux, partenaires de l'APD, institutions des Nations Unies, FMI, banques multilatérales de développement, partenaires sociaux, société civile, milieux universitaires – afin de renforcer les engagements nationaux et internationaux, de mobiliser un soutien financier international coordonné pour les pays, et de garantir la cohérence des conseils stratégiques concernant la nature et le niveau des investissements à réaliser dans la protection sociale et l'emploi. Le but sera le suivant : réduire les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays ; favoriser les transitions vers la formalité ; promouvoir une relance verte créatrice d'emplois après la pandémie de COVID-19, notamment en donnant au plus grand nombre la possibilité d'accéder aux TIC et d'acquérir des compétences numériques.

Le 3^e pilier se concrétisera de la manière décrite ci-après.

Renforcement des structures institutionnelles pour une coordination interministérielle et multipartite des politiques au niveau des pays

- Adoption d'une feuille de route et d'une stratégie de financement communes en s'appuyant sur les structures existantes dans les pays, les comités tripartites et les plan-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) et les organes consultatifs nationaux, y compris les partenaires sociaux
- Création d'un système national de suivi pour produire un tableau de bord décrivant les changements d'orientation, la nature et le niveau des investissements réalisés, et l'accroissement de la marge de manœuvre budgétaire
- Dialogue régulier entre les ministères des finances, du plan et du travail et d'autres ministères compétents (des télécommunications, des affaires sociales et publiques, de l'éducation, etc.), les partenaires sociaux et d'autres parties concernées, afin d'harmoniser les politiques et le financement et de promouvoir des investissements plus importants et plus adaptés

Harmonisation de l'aide au développement, de l'assistance financière et des stratégies pour mobiliser les IFI

- Un cadre commun de résultats, établi en fonction des PCNUDD, pour tous les acteurs du développement et les acteurs financiers concernés (ce qui implique de collaborer avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies pour s'assurer de la cohérence du cadre de résultats avec les PCNUDD et les INFF)
- Collaboration avec le FMI, entre autres, sur les feuilles de route et les stratégies de financement, les consultations au titre de l'article IV et les cadres pour les dépenses sociales ; possibilité d'utiliser des ressources mises à disposition par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité (RST) – un fonds destiné à financer sur le long terme des changements structurels dans les pays – pour soutenir la mise en œuvre des priorités stratégiques des pays concernant l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes (politiques intégrées de l'Accélérateur mondial)
- Partenariats stratégiques avec la Banque mondiale, les banques publiques de développement et d'autres banques régionales de développement (notamment par le biais de la Coalition pour l'investissement social et de l'Alliance bancaire Net Zéro, entre autres) afin d'aligner leurs politiques et leur soutien financier sur les feuilles de

route et les stratégies de financement de l'Accélérateur au niveau national

Constitution d'une coalition aux niveaux mondial et régional de gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres parties prenantes (p. ex. les IFI, l'ONU, les partenaires de développement), y compris en renforçant des alliances préexistantes et des partenariats multipartites antérieurs

- La nature, l'objet, la composition et l'organisation de la coalition proposée nécessitent des discussions plus approfondies entre les organes directeurs des Nations Unies, les États membres et d'autres parties prenantes.

Pour plus de détails, se reporter aux sections 5 et 6.

3. COMMENT LE CHANGEMENT VA-T-IL SE PRODUIRE ?

L'ENGAGEMENT DES ÉTATS MEMBRES

Les États membres sont invités à soutenir l'Accélérateur mondial en tant que partenaires et à œuvrer ensemble pour la concrétisation des ODD qui s'y rapportent. Tous les États membres de l'ONU se sont engagés à mettre en œuvre le Programme 2030, de sorte que tout pays peut devenir un partenaire de l'Accélérateur mondial, quel que soit son niveau de développement. De fait, une certaine diversité des pays partenaires aura pour effet de renforcer le partage des connaissances et d'accélérer le changement.

La participation et l'engagement des pays partenaires prendront les formes suivantes :

- Élaborer des politiques et des stratégies nationales intégrées pour des transitions justes débouchant sur la création d'emplois verts – ce qui inclut des politiques de création d'emplois, de requalification et de protection sociale – dans le cadre du dialogue social ;
- Formuler ou avoir adopté des stratégies et des politiques intégrées en matière de protection sociale et d'emploi, et/ou avoir commencé leur mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue social tripartite ;
- Créer un conseil interministériel spécial impliquant les partenaires sociaux, qui a la capacité d'induire le changement ;
- Avoir augmenté le montant des ressources nationales consacrées à la protection sociale et à l'emploi durant les 10 à 20 dernières années ou avoir élargi la couverture sociale, et afficher une volonté politique d'augmenter les dépenses dans ces domaines ;

- Allouer une APD substantielle aux objectifs de l'Accélérateur mondial, que ce soit par le biais de la fenêtre thématique du Fonds commun pour les ODD ou d'autres mécanismes de financement ;
- Promouvoir une coopération entre pays du Sud sur les questions de la création d'emplois décents, de la protection sociale et des transitions justes ;
- Plaider pour une coopération multilatérale renforcée, notamment avec les institutions financières internationales, afin de concrétiser les ambitions de l'Accélérateur mondial (auprès de l'ONU, des IFI, du G20 et dans d'autres forums).

Les pays partenaires peuvent également décider d'aller plus loin en souscrivant à la théorie du changement et au cadre de suivi ci-dessous, montrant ainsi aux autres la voie à suivre pour faciliter des transitions justes, étendre la protection sociale et créer des emplois. En fonction des besoins, les pays pionniers recevront un appui technique et financier du dispositif d'appui technique (DAT) de l'Accélérateur mondial et des équipes de pays des Nations Unies, la priorité étant donnée aux PMA et aux pays dont la fragilité est aggravée par la crise alimentaire, énergétique et financière actuelle. L'assistance technique sera adaptée à la situation particulière de chaque pays, en étroite concertation avec les parties prenantes nationales, et sera mise à disposition en fonction des ressources disponibles.

THÉORIE DU CHANGEMENT

L'Accélérateur mondial aidera les pays, d'une part, à mettre en œuvre des priorités stratégiques susceptibles de créer un puissant effet de levier pour une relance centrée sur l'humain et une transformation structurelle inclusive (p. ex. universalisation de la protection sociale, création d'emplois, notamment pour les femmes et les jeunes, formalisation des emplois et des unités économiques, promotion de la formation tout au long de la vie, mesures pour le climat et des transitions justes), et d'autre part, à hiérarchiser des secteurs susceptibles de bénéficier d'investissements supplémentaires pour créer des emplois décents et productifs, notamment les secteurs de l'économie verte, des soins et du numérique.

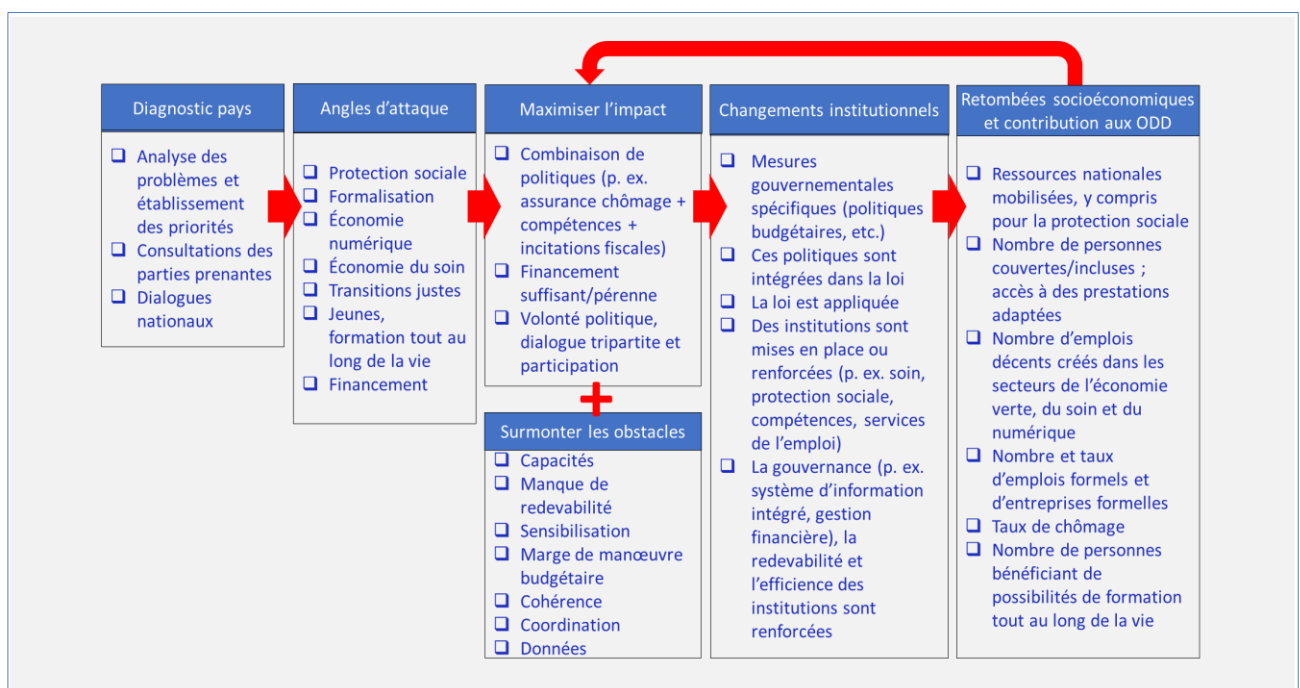
Sur la base de bonnes pratiques reconnues au niveau international et des engagements pris par les pays, l'Accélérateur mondial encouragera des politiques intégrées dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale ainsi que des approches programmatiques favorisant un impact maximal – en créant des synergies et en collaborant avec les parties concernées, les partenaires de développement et les partenaires financiers à l'échelle mondiale – et aidera les pays à obtenir des moyens financiers suffisants.

En s'appuyant sur les INFF, il favorisera des stratégies de financement et des budgets pérennes, ce qui permettra d'augmenter les ressources nationales, d'élargir l'assiette fiscale et de mobiliser davantage d'APD et de soutien international. Des interventions complémentaires seront mises en œuvre pour optimiser l'utilisation des flux financiers actuels (publics et privés) et faire en sorte que les fonds servent davantage les ODD, l'objectif d'une hausse globale moyenne de la température limitée à 1,5 degré et le respect des normes internationales du travail, afin d'améliorer la transparence des tâches et des processus, de renforcer la redevabilité et de promouvoir des investissements durables et créateurs d'emplois dans des secteurs clés de l'économie.

L'Accélérateur mondial aidera à surmonter les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre avec des services consultatifs, un appui technique et un renforcement des capacités, contribuant ainsi à la concrétisation de changements durables dans les orientations et les institutions tout au long du cycle politique – de la mise au point des stratégies jusqu'à l'élaboration et l'adoption des politiques, et de l'adoption et la mise en œuvre des lois jusqu'au travail de suivi et d'évaluation.

Il développera la base de connaissances en documentant et en partageant les expériences nationales, en cartographiant les interactions politiques, en puisant dans le système de contrôle de l'application des normes internationales du travail et en alimentant ce système, de manière à pouvoir : évaluer les succès et les échecs ; développer des méthodologies génériques et des outils pour reproduire des interventions ; développer une coopération Sud-Sud et triangulaire ; rassembler des preuves des retombées économiques (p. ex. davantage de ressources nationales pour investir dans un développement économique et social durable), des retombées sociales, de la contribution à la résilience climatique et de la concrétisation de certains objectifs de développement durable (ODD).

FIGURE 2 Théorie du changement



CADRE DE RÉSULTATS

Étant donné que chaque pays pionnier (voir la section 4) élaborera sa propre feuille de route et sa propre stratégie intégrée pour relever les défis socioéconomiques auquel il est confronté, il est important d'élaborer un cadre de résultats générique axé sur les principaux produits et résultats à privilégier pour une mise en œuvre efficace de l'AM dans les pays. Les cadres de résultats nationaux seront harmonisés avec les plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable et les plans de développement nationaux.

TABLE 1 *Projet de cadre générique de résultats*

(Remarque : ce cadre de résultats provisoire sera finalisé en concertation avec les partenaires qui envisagent de soutenir la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial.)

Résultats à moyen et à long terme	Indicateurs
Création d'emplois décents et productifs dans les secteurs de l'économie verte, des soins et du numérique, avec des effets positifs sur la marge de manœuvre budgétaire et la possibilité de mettre en place des politiques de (re)distribution	<p>Augmentation du nombre et du pourcentage d'emplois décents dans des secteurs ciblés (définie par un ensemble d'indicateurs couvrant à la fois la quantité et la qualité des emplois), ventilée par âge, sexe et autres aspects pertinents</p> <p>Diminution de l'emploi informel en pourcentage de l'emploi total, par secteur et par sexe (ODD 8.3.1) et, lorsque cela est possible, par âge et par invalidité</p> <p>Évolution du nombre de personnes bénéficiant de possibilités de formation tout au long de la vie, par sexe</p>
<p>Couverture accrue de la protection sociale, dans la loi et dans les faits</p> <p>Augmentation du niveau des prestations sociales</p> <p>Accroissement de la marge de manœuvre budgétaire et adaptation de la conception et du fonctionnement des systèmes de protection sociale, accompagnés de politiques complémentaires visant à favoriser un élargissement inclusif de la protection sociale (régimes contributifs et non contributifs)</p>	<p>Pourcentage d'augmentation de la population couverte par la protection sociale (ventilé par sexe), y compris les enfants, les personnes handicapées, les migrants</p> <p>Pourcentage de la population bénéficiant de prestations plus élevées</p> <p>Pourcentage d'augmentation nette des ressources (nationales et provenant de l'APD) allouées directement aux programmes axés sur la protection sociale et l'emploi</p> <p>Le système national de protection sociale a défini et préparé des protocoles</p>

	d'adaptation (en ce qui concerne la couverture, les prestations, le financement, l'administration, etc.) pour pouvoir faire face à des crises.
Résultats intermédiaires (résultats de l'AM)	Indicateurs
1^{er} pilier. Des stratégies et des politiques nationales intégrées	
1. Les pays ont renforcé leurs capacités institutionnelles, gagné en efficacité et amélioré leurs cadres de gouvernance et de redevabilité afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes intégrés.	<p>Des systèmes informatiques de gestion ainsi que des processus et outils administratifs sont élaborés, mis en œuvre ou améliorés.</p> <p>Amélioration de la gouvernance financière par l'adoption de recommandations concernant la gestion actuarielle ou la gestion des finances publiques</p> <p>Les politiques sont conformes aux normes internationales.</p> <p>Instauration ou renforcement d'une représentation tripartite et paritaire (hommes-femmes) dans les conseils d'administration des institutions de sécurité sociale et des institutions responsables du développement des compétences</p> <p>Des mécanismes de traitement des plaintes et des appels, qui garantissent une participation des partenaires sociaux, des jeunes, des femmes et d'autres membres de la communauté, sont élaborés, mis en œuvre ou améliorés.</p>
2. Des mesures gouvernementales/cadres juridiques de soutien à la création d'emplois décents et à la protection sociale sont adoptés et appliqués.	<p>Nombre de rapports d'analyse et de processus nationaux de dialogue tripartite menant à l'adoption d'une feuille de route commune et d'une stratégie de financement adéquate et pérenne</p> <p>Une politique intégrée de l'emploi et de la protection sociale est adoptée et mise en œuvre, qui comprend des mesures visant à promouvoir les emplois décents, le</p>

	<p>secteur des soins, l'accès au numérique et des trajectoires de formalisation ; et/ou des stratégies spécifiques axées sur les emplois verts, le secteur des soins ou l'accès au numérique sont adoptées et mises en œuvre.</p> <p>Une loi ou un décret est adopté, avec des moyens pour sa mise en œuvre (financement adéquat et pérenne).</p>
<p>1. Les décisions des pouvoirs publics s'appuient sur des données de meilleure qualité et accessibles concernant le marché du travail et la protection sociale, ainsi que sur des analyses et des systèmes de suivi et d'évaluation (S&E).</p>	<p>Conception, mise en œuvre ou amélioration du système d'information sur le marché du travail et/ou du système national de statistique</p>
<p>2^e pilier. Des financements intégrés</p>	
<p>1. Renforcement, diversification, efficacité accrue et pérennisation des flux de financement servant les ODD consacrés à la création d'emplois et à la protection sociale</p>	<p>Un tableau de bord national du financement est mis au point, qui indique des données de référence, les déficits de financement et les besoins d'investissement, ainsi que les sources et les niveaux des financements liés aux politiques intégrées (1^{er} pilier).</p> <p>L'emploi et la protection sociale sont pris en compte dans les INFF.</p> <p>Débats annuels sur l'emploi et la protection sociale organisés entre les ministères du travail, des finances et de l'écologie (économie verte/climat), les partenaires sociaux et d'autres parties concernées dans les pays</p>
<p>2. Une part importante de l'APD consacrée au thème de l'emploi et de la protection sociale pour des transitions justes est progressivement alignée sur la feuille de route et la stratégie de financement de l'AM définies au niveau</p>	<p>Pourcentage d'augmentation de la part et/ou des montants de l'APD affectés aux programmes sur la protection sociale et l'emploi</p>

national.	
<p>3. Les pays ont renforcé leurs capacités institutionnelles afin d'accroître la mobilisation de ressources nationales (p. ex. établissement de budgets viables, réformes budgétaires, recettes fiscales affectées, renforcement des inspections) et de renforcer les mesures en faveur de l'investissement (p. ex. subventions salariales, incitations fiscales).</p>	<p>Une stratégie pour mobiliser des ressources nationales est élaborée et mise en œuvre.</p> <p>Pourcentage d'augmentation des ressources nationales affectées à la protection sociale ou à la création d'emplois, notamment dans les secteurs de l'économie verte, des soins et du numérique</p> <p>Impôts en pourcentage du PIB</p>
3^e pilier. Une coopération multilatérale renforcée	
<p>1. Le système des Nations Unies et les partenaires de développement alignent leurs programmes en rapport avec l'emploi et la protection sociale sur le cadre de résultats de l'Accélérateur mondial.</p>	<p>Dans chaque pays, nombre de programmes de l'AM et de programmes alignés dans le cadre commun de résultats de l'Accélérateur mondial</p> <p>Nombre de pays dont les PCNUDD sont alignés sur les plans nationaux de l'Accélérateur mondial</p> <p>Nombre de pays où les Nations Unies et le FMI collaborent sur les consultations au titre de l'article IV et les cadres pour les dépenses sociales</p> <p>Nombre de pays où les Nations Unies et la Banque mondiale s'alignent sur l'AM</p> <p>Nombre de pays où le Partenariat des Nations Unies pour l'action en faveur de l'économie verte (PAGE) est aligné sur l'AM</p>
<p>2. Des plateformes de coordination et de gouvernance opérationnelles et coopératives sont créées ou renforcées pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre, la communication de l'information et la production de résultats.</p>	<p>Nombre de réunions de coordination interministérielles et multipartites au niveau national (procès-verbaux)</p> <p>Nombre de pays qui contribuent à un tableau de bord global/mondial indiquant des données de référence, les déficits de</p>

	<p>financement et les besoins d'investissement, ainsi que les sources et les niveaux des financements</p> <p>Nombre de réunions rassemblant les gouvernements participants et d'autres partenaires organisées aux niveaux mondial et régional (procès-verbaux)</p> <p>Nombre de réunions des ministres des finances et du travail organisées aux niveaux mondial et régional (procès-verbaux)</p>
<p>Principaux produits</p>	
<p>1. La volonté institutionnelle des autorités nationales et des partenaires de promouvoir l'Accélérateur mondial est validée et se concrétise dans le cadre d'une structure de gouvernance appropriée.</p>	
<p>2. Les déficits de financement et les possibilités d'améliorer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité des dépenses consacrées à la protection sociale, à la formation tout au long de la vie et à l'emploi sont évalués.</p>	
<p>3. Les retombées potentielles et les possibles effets multiplicateurs de politiques et de stratégies bien pensées, intégrées, socialement inclusives et dotées d'un budget suffisant, qui portent sur la protection sociale, la formation tout au long de la vie et l'emploi, sont mieux connus.</p>	
<p>4. Les partenaires et institutions concernés, y compris les partenaires sociaux, sont soutenus dans le cadre de mesures de renforcement des capacités, l'accent étant mis sur les contraintes et les obstacles structurels recensés.</p>	
<p>5. De nouvelles données et analyses portant sur le marché du travail, la sécurité sociale et l'anticipation des besoins de compétences sont produites et diffusées, ou des données existantes sont exploitées pour éclairer les prises de décisions et l'élaboration des programmes.</p>	
<p>6. Une ou plusieurs feuilles de route intégrées définies pour l'Accélérateur mondial au niveau national – en s'appuyant sur une politique d'évaluation, les déficits de financement et des processus de co-construction et d'établissement des priorités – sont élaborées, adoptées et mises en œuvre.</p>	
<p>7. Des stratégies de financement (basées sur l'INFF le cas échéant) sont élaborées au niveau national dans le cadre d'un processus de dialogue tripartite.</p>	
<p>8. Des modifications réglementaires alignent la législation et les politiques nationales sur les normes internationales du travail.</p>	

<p>9. Les ministères du travail et des finances et les partenaires sociaux élaborent des tableaux de bord nationaux – indiquant des données de référence, les déficits de financement et les besoins d’investissement, ainsi que les sources et les niveaux des financements – et les analysent régulièrement afin d’augmenter les engagements nationaux et mondiaux (lien avec le produit n° 12).</p>
<p>10. Une analyse des coûts des politiques et programmes intégrés est effectuée, ainsi qu’une évaluation de l’impact sur l’emploi d’investissements publics et privés dans les secteurs de l’économie à fort potentiel de création d’emplois décents.</p>
<p>11. Un appui technique est fourni pour élaborer, mettre en œuvre et améliorer les stratégies et programmes intégrés portant sur l’emploi et la protection sociale, en vue de faciliter des transitions justes pour tous (ce qui inclut de nombreux produits secondaires).</p>
<p>12. Des examens des dépenses publiques sont effectués dans le but d’évaluer les déficits de financement et les possibilités d’améliorer la cohérence, la complémentarité et l’efficacité des dépenses consacrées à la protection sociale et à l’emploi.</p>
<p>13. Un tableau de bord statistique global/mondial est élaboré et actualisé pour suivre l’évolution de la marge de manœuvre budgétaire, des investissements nationaux et étrangers, et des engagements financiers visant à créer des emplois décents et une protection sociale universelle dans les pays (lien avec le produit n° 7).</p>

4. COMMENT L’ACCÉLÉRATEUR MONDIAL SERA-T-IL MIS EN ŒUVRE AU NIVEAU DES PAYS ?

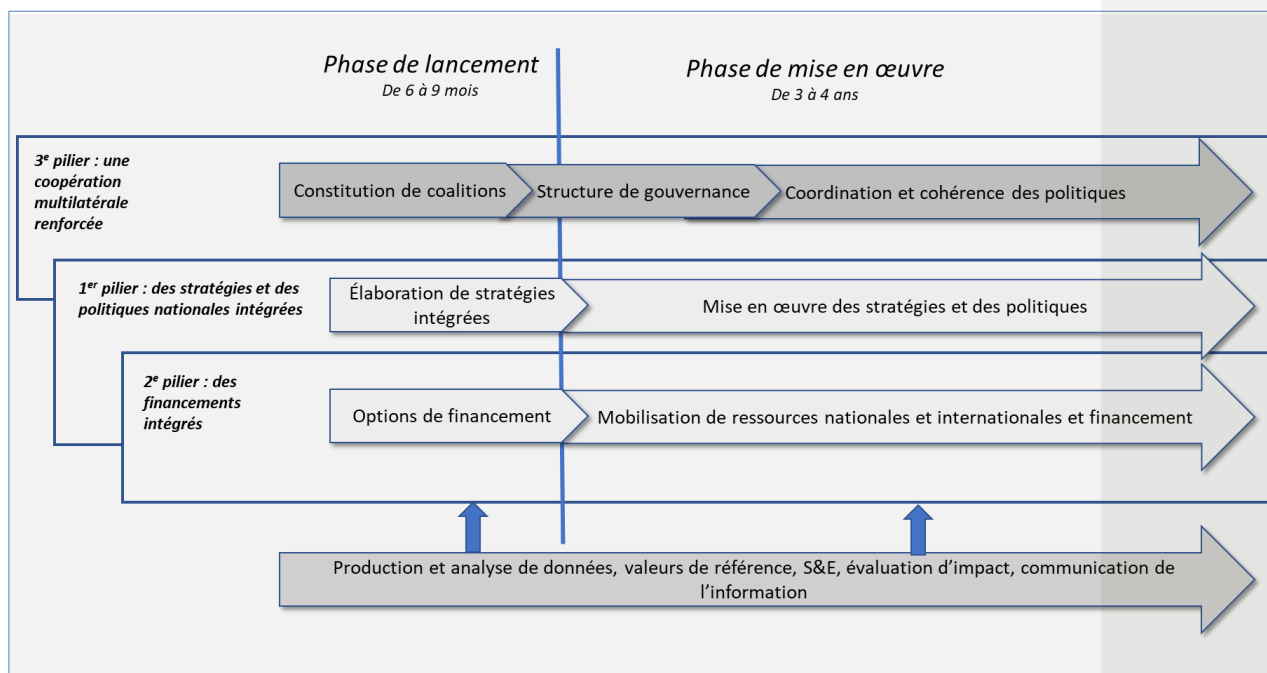
MODÈLE GÉNÉRAL DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre de l’Accélérateur mondial au niveau national sera élaborée dans le cadre d’un processus collaboratif rassemblant les gouvernements, les partenaires sociaux, des institutions des Nations Unies, les IFI et d’autres parties concernées, afin de construire une approche sur mesure adaptée au contexte et à la situation spécifiques de chaque pays, y compris dans les pays instables ou sortant d’un conflit.

Ce processus s’appuiera sur les structures et les mécanismes existants dans les pays, le but étant de les consolider encore davantage et de renforcer leur rôle dans l’intégration des politiques et des stratégies de financement. Les trois piliers de l’Accélérateur mondial seraient mis en œuvre en même temps et de manière complémentaire. Les interventions de l’Accélérateur seront calibrées en fonction des processus nationaux en cours de manière à ajouter de la valeur et à éviter les doublons. Pour chaque axe de travail, une phase de lancement qui pourra durer six à neuf mois précédera la phase de mise en œuvre. Selon la

situation du pays, les étapes relatives à chaque axe de travail pourront être lancées et se dérouler simultanément et/ou s'appuyer sur des processus d'engagement et d'analyse antérieurs. Les étapes de ce processus sont détaillées dans l'annexe II.

FIGURE 3 *Modèle de mise en œuvre*



5. COMMENT L'ACCÉLÉRATEUR MONDIAL SERA-T-IL GÉRÉ ?

LE DISPOSITIF D'APPUI TECHNIQUE (DAT)

Au cœur de l'Accélérateur mondial se trouve le dispositif d'appui technique, qui fournit des orientations stratégiques et opérationnelles générales pour les activités de l'AM, y compris au niveau des pays. Le DAT opère aux niveaux mondial, régional et national afin de tirer parti de capacités existantes et de renforcer le soutien, lorsque cela est nécessaire, dans les équipes de pays des Nations Unies dirigées par les coordonnateurs résidents. Le DAT aidera, d'une part, à recenser les capacités et les instances de coordination existantes dans les pays, et d'autre part, à déterminer la nécessité et la demande d'interventions dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi. Il s'assurera de la qualité des propositions présentées par les pays, de la conformité de ces propositions avec les normes internationales, du caractère intégré des politiques, et de l'engagement à mettre en place une protection sociale universelle, adéquate et fondée sur les droits. Le DAT

s'appuiera sur des structures préexistantes (équipes mondiales, régionales et nationales des institutions des Nations Unies participantes et des pays partenaires) et les renforcera en leur apportant une expertise nouvelle et nécessaire.

Plus concrètement, le DAT se compose des trois éléments suivants.

Une équipe de coordination

- Elle se compose de membres dédiés du personnel des institutions des Nations Unies participantes et d'autres experts affectés à l'équipe ou détachés auprès d'elle.
- Elle supervise la gestion du DAT et organise les réunions de gouvernance de l'Accélérateur mondial.
- Elle élabore et met en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources, établit des partenariats avec des réseaux mondiaux, les institutions financières internationales, les banques de développement et des partenaires, et organise un dialogue structuré sur le financement. Elle dirige également les actions visant à mobiliser des ressources pour la fenêtre « travail décent et protection sociale universelle » du Fonds commun pour les ODD.
- Elle met au point une stratégie d'harmonisation et de collaboration avec les partenaires techniques, la coopération bilatérale et les IFI, qui peut-être ne contribueront pas directement au DAT, mais fourniront un appui technique ou financier aux pays pionniers qui en ont besoin dans le cadre de l'Accélérateur mondial.
- Elle coordonne la désignation des pays pionniers ainsi que la conception des activités de l'Accélérateur dans ces pays, et organise des consultations nationales en mobilisant les partenaires sociaux, entre autres moyens.
- Elle appuie la mise au point d'une première série de projets communs des Nations Unies pour aider les pays, en fournissant des orientations et une garantie de qualité.
- En fonction des besoins des pays et de certains déficits de capacité nationaux/régionaux, elle aide à identifier des spécialistes à intégrer au pôle d'experts de l'Accélérateur mondial, et coordonne, d'une part, l'élaboration de notes d'orientation, de documents sur l'expérience acquise et d'outils de connaissance, et d'autre part, l'apprentissage et le renforcement des capacités entre pays du Sud.
- Elle élabore le cadre de résultats et l'outil de suivi et les intègre dans l'ensemble des activités et des projets, rassemble des données sur les résultats et l'impact de ces activités/projets, prépare des rapports sur la mise en œuvre de l'AM à l'échelle mondiale, rassemble des données factuelles et communique sur les résultats et l'impact de l'Accélérateur.
- Elle s'appuie sur les conclusions et les recommandations des normes internationales et des systèmes de contrôle de l'application de ces normes.
- Elle élabore et tient à jour un tableau de bord statistique pour suivre l'évolution de la marge de manœuvre budgétaire, des investissements nationaux et étrangers, et des engagements financiers visant à créer des emplois décents et une protection sociale universelle dans les pays qui en font la demande (dont certains éléments pourraient ultérieurement, à titre expérimental, être inclus dans la base de données mondiale de l'OIT sur la protection sociale).

Un pôle international d'experts

La primauté accordée à l'expertise en matière de politiques à toutes les étapes des interventions soutenues par l'AM est un élément essentiel de la valeur ajoutée du concept d'Accélérateur mondial. Dans le cadre du dispositif d'appui technique, un pôle international d'experts mondiaux et régionaux est mis en place pour aider les pays pionniers à élaborer et mettre en œuvre des activités. L'expertise se concentrera sur certaines carences constatées dans les pays et viendra compléter l'expertise déjà apportée par les institutions des Nations Unies et les équipes de pays.

Le pôle est composé d'experts mondiaux et régionaux provenant d'institutions des Nations Unies et de partenaires internationaux du développement. Des experts du dispositif SOCIEUX+ de l'Union européenne, de l'initiative commune OCDE/PNUD « Inspecteurs des impôts sans frontières », de l'OCDE elle-même ou d'autres organisations pourront contribuer au pôle international d'experts et partager leur expertise technique spécialisée.

Les experts sont à disposition pour aider à concevoir et mettre en œuvre des interventions nationales conformes aux objectifs fondamentaux de l'Accélérateur mondial. Ils fournissent une expertise technique spécialisée qui vient compléter l'expertise disponible dans les équipes de pays des Nations Unies.

Par ailleurs, pour appuyer l'engagement pris par l'AM de renforcer encore la coopération multilatérale sur les questions d'emploi et de protection sociale, la composante mondiale du pôle d'experts favorisera également l'apprentissage entre pairs et entre pays du Sud. Elle stimulera et documentera en outre la mise au point d'outils de connaissances novateurs et d'autres outils qui émergeront des diverses initiatives de coopération pour le développement soutenues par l'AM et d'autres expériences pertinentes dans le monde entier.

Le pôle d'experts recueille également des informations pour alimenter l'outil de suivi des résultats et le tableau de bord mondial de financement de l'Accélérateur.

Un portefeuille d'activités de coopération pour le développement, conçu pour ou aligné sur l'Accélérateur mondial

Dans le cadre commun des PCNUDD, un portefeuille projets – projets communs des Nations Unies, projets autonomes des Nations Unies et autres (p. ex. Banque mondiale, Fonds pour les ODD) – aidera à élaborer et mettre

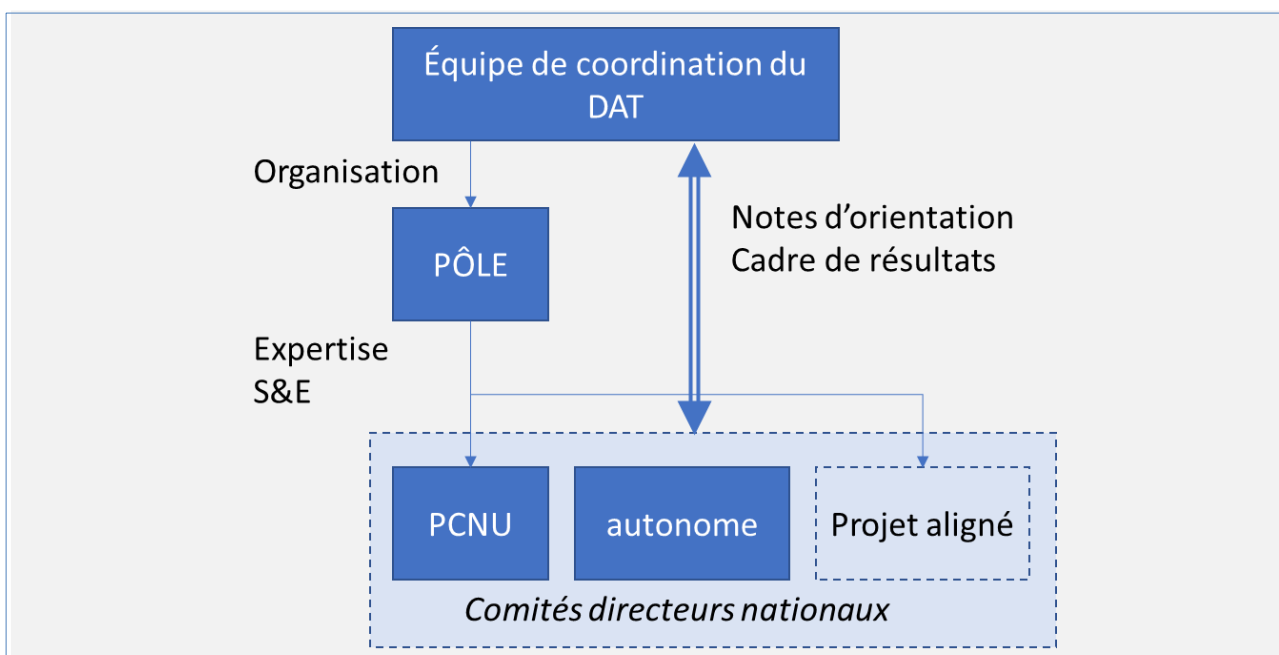
en œuvre les feuilles de route nationales, en s'appuyant sur la vision de l'AM d'une action cohérente, sur un cadre commun de résultats, sur des notes d'orientation et sur l'expertise du pôle d'experts.

Sous la direction générale du coordonnateur résident des Nations Unies (CRNU) dans chaque pays, les projets communs des Nations unies rassembleront des compétences et renforceront les capacités d'exécution des équipes de pays dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale, des transitions justes, du financement et du dialogue national. Ces projets faciliteront une prise en main par les pays et l'établissement de partenariats stratégiques avec les partenaires de développement et les IFI, en mettant en œuvre conjointement les programmes et en rendant compte de l'exécution, des résultats et de l'impact de ces programmes à l'équipe de coordination du DAT. Ils recevront le soutien du pôle mondial/régional d'experts pour une assistance technique et un renforcement des capacités dans des domaines d'expertise spécialisés.

Par ailleurs, les partenaires de développement et les partenaires financiers pourront, dans le cadre de leur assistance technique et financière bilatérale, contribuer à la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial dans les pays. Cet alignement, fondé sur des principes communs et sur le cadre de résultats, se retrouvera dans les réalisations de l'Accélérateur (voir la section 6, « Comment assurer l'alignement ? »).

Dans le cadre de programmes nationaux communs, il pourrait être envisagé de créer des comités directeurs composés de représentants du gouvernement, de partenaires sociaux et de responsables d'exécution de projets, qui seraient chargés de superviser le travail des programmes et de rendre compte des résultats par rapport au cadre de résultats convenu. Dans la mesure du possible, la priorité sera donnée à des structures existantes pour favoriser l'ancrage des programmes de l'AM, dont la gouvernance sera par ailleurs simplifiée pour éviter des structures et des processus fragmentés ou redondants.

FIGURE 4 Dispositif d'appui technique



Les possibles contributions au DAT de l'Accélérateur mondial sont de trois sortes.

Ressources humaines

Les institutions des Nations Unies, les partenaires de développement et les pays peuvent financer des postes au sein du DAT (p. ex. pour le pôle d'experts, l'équipe de coordination ou dans les pays, ou des agents de liaison avec les organisations d'employeurs et de travailleurs) ou affecter/détacher des personnels pour participer aux activités du DAT. Les ressources et le personnel seront affectés en priorité aux niveaux régional et national.

Nouveaux projets de coopération

Les institutions des Nations Unies, les partenaires de développement et les pays peuvent mettre au point et financer de nouveaux projets fondés sur la théorie du changement de l'Accélérateur mondial pour, d'une part, soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de feuilles de route et de stratégies de financement nationales, et d'autre part, renforcer la capacité d'appui existante aux niveaux régional et national, le pôle d'experts ou l'équipe de coordination. Les subventions pourront transiter par la fenêtre « travail décent et protection sociale universelle » du Fonds commun pour les ODD ou par d'autres fonds mondiaux ou régionaux. Elles pourront également être négociées directement avec les CRNU au niveau des pays ou des agences d'exécution.

Alignement de projets de coopération préexistants

Les institutions des Nations Unies, les partenaires de développement et les pays peuvent également réexaminer des projets existants pour s'assurer qu'ils sont conformes à la théorie du changement et au cadre de résultats de l'Accélérateur mondial, et adapter les approches si nécessaire. Cela nécessitera d'incorporer à ces projets les indicateurs du cadre commun de résultats, de contribuer à l'établissement de rapports sur les résultats ainsi qu'au développement des connaissances, et de mener des actions en commun (voir la section 6, « Comment assurer l'alignement ? »).

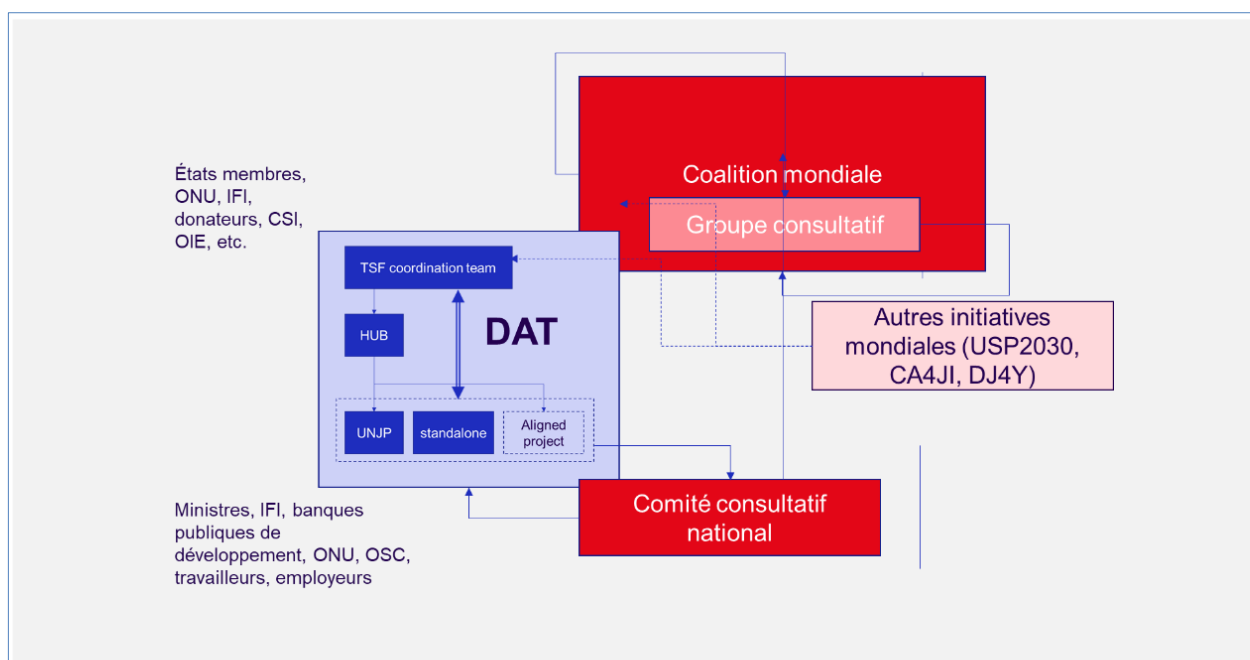
STRUCTURE DE GOUVERNANCE AUX NIVEAUX NATIONAL ET MONDIAL

Au niveau national, l'Accélérateur mondial sera géré par un comité (préexistant) créé à l'initiative du chef de l'État ou du gouvernement, auquel

participeront des représentants de divers ministères, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile concernées.

Au niveau mondial, une coalition de gouvernements, de partenaires sociaux et d'autres parties prenantes assurera la supervision et l'orientation stratégique des activités de l'Accélérateur mondial, et plaidera en faveur d'investissements plus importants et durables dans la protection sociale et l'emploi pour des transitions justes.

FIGURE 5 Structure de gouvernance (à discuter et à approfondir au niveau des organes directeurs)



Renforcement des structures institutionnelles pour une coordination interministérielle et multipartite des politiques au niveau des pays

En s'appuyant sur les instances de coordination et de dialogue existantes dans le pays, des comités tripartites de dialogue national se réuniraient à l'initiative du chef de l'État ou du gouvernement. Elles seraient composées de représentants de l'ensemble du gouvernement (notamment des ministères du travail, de l'agriculture, du changement climatique, du développement économique local, de la santé, de la condition féminine, de l'information et des télécommunications, du plan et des finances), d'institutions spécialisées (p. ex. programmes de développement des compétences, institutions de sécurité sociale, inspection du travail), des partenaires sociaux et d'organisations de la société civile concernées. Ces comités favoriseraient le dialogue national sur l'emploi et la protection sociale et auraient pour but de convenir d'une feuille de route commune pour l'Accélérateur, comprenant un diagnostic commun, des points d'entrées stratégiques prioritaires et un ensemble intégré de mesures gouvernementales satisfaisant. Ce dialogue permettra également d'évaluer le coût, les déficits de financement et les besoins d'investissement pour les mesures envisagées, et d'adopter une stratégie de financement fondée sur des ressources financières publiques et privées, nationales et internationales.

Les institutions des Nations Unies, les partenaires de développement et les partenaires financiers soutiendront les institutions nationales et les partenaires sociaux en renforçant leurs capacités, en appuyant le dialogue national et en préparant des documents d'information et des données qui seront utilisées pour élaborer la feuille de route et la stratégie de financement.

Les systèmes nationaux de suivi existants seront renforcés (p. ex. sur le modèle du *Bulletin mozambicain de statistiques* sur la protection sociale) afin d'y inclure un tableau de bord du financement qui présentera un diagnostic de la situation (données de référence), des déficits de financement et des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de la feuille de route, ainsi que les sources et les niveaux des financements. Cela permettra de suivre plus facilement les investissements nationaux et étrangers mobilisés pour mettre en œuvre les mesures prioritaires, ainsi que l'augmentation progressive de la marge de manœuvre budgétaire.

Le système de suivi sera utilisé pour supporter les discussions organisées chaque année dans les pays entre les ministères – du travail, des finances, du plan et autres portefeuilles concernés –, les institutions de sécurité sociale, les bureaux de promotion des investissements, les donateurs bilatéraux, les Nations Unies, le FMI, les banques de développement et des représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs. Ces discussions annuelles auront pour but de faire en sorte que les priorités de financement coïncident avec les mesures prioritaires, d'explorer de nouvelles possibilités de financement, de contrôler la mise en œuvre de la politique budgétaire et les améliorations dans la gestion des finances publiques, et d'encourager la complémentarité de l'APD.

Les ministres du travail et des finances peuvent également participer à une coalition mondiale (en cours de discussion), qui encouragera les investissements nationaux dans l'emploi et la protection sociale universelle, et plaidera en faveur d'une aide financière internationale plus importante.

Une coalition mondiale

Le Secrétaire général de l'ONU a appelé à la mise en place d'un organe de haut niveau pour soutenir l'Accélérateur mondial, dirigé par des ministres originaires de pays aux vues similaires qui participent à l'initiative et par d'autres parties prenantes. La nature, l'objet, la composition et l'organisation de la coalition nécessitent des discussions plus approfondies entre les organes directeurs des Nations Unies. Elle prendrait certainement la forme d'un forum chargé non seulement de promouvoir les objectifs de l'Accélérateur mondial, mais aussi de mobiliser et de coordonner un soutien

financier pour investir dans la protection sociale et l'emploi au niveau des pays.

S'appuyer sur les alliances existantes et les partenariats multipartites en place

L'Accélérateur mondial s'appuiera sur des initiatives existantes et notamment les suivantes : le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP2030) ; le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale (SPIAC-B) ; le Partenariat des Nations Unies pour l'action en faveur de l'économie verte (PAGE : une initiative commune du PNUE, de l'OIT, du PNUD, de l'ONUDI et de l'UNITAR) ; la Coalition mondiale pour mettre fin à la pauvreté des enfants ; l'initiative Action climatique pour l'emploi ; l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes ; la plateforme commune OIT-OCDE-OMS « S'engager pour la santé » ; le Mécanisme conjoint UIT-PNUD pour le renforcement des capacités numériques et l'Initiative sur les centres de transformation numérique de l'UIT ; l'Initiative mondiale conjointe sur la promotion des voies vers la formalité, et un dialogue social efficace avec les organisations de travailleurs et d'employeurs ; le « Défi de l'innovation numérique – Les pays du Sud à l'épreuve du COVID-19 », soutenu par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et l'UIT.

Il sera fait appel à ces partenariats pour fournir des contributions et des conseils sur la stratégie de mise en œuvre de l'Accélérateur au niveau mondial, ainsi que sur les feuilles de route et les stratégies de financement nationales dans les pays partenaires. L'AM bénéficiera également du pôle d'experts mis en place grâce à ces partenariats en s'adressant à ces personnes pour des conseils techniques spécifiques (voir la section « Le dispositif d'appui technique (DAT) » ci-dessus).

6. COMMENT ASSURER L'ALIGNEMENT ?

ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS ET AGRÉGATION DES RÉSULTATS ET DES IMPACTS DANS LES PAYS PARTENAIRES

Pour atteindre ses objectifs, l'Accélérateur mondial utilisera divers moyens de programmation. Ceux-ci ne se limiteront pas aux programmes communs des Nations Unies. Par exemple, plusieurs partenaires de développement se sont déjà dits intéressés par un alignement de leurs programmes bilatéraux ou multilatéraux en cours sur l'Accélérateur mondial dans les pays. C'est là une occasion unique de favoriser la coordination et de maximiser l'efficacité et les résultats dans un cadre commun. Un ensemble de principes et de critères de participation sera établi pour les partenaires de développement qui sont prêts à aligner leurs programmes sur l'Accélérateur mondial. Cela comprend : le respect des normes internationales, l'attachement aux ODD, ainsi que l'approbation de la théorie du changement, des feuilles de route thématiques et du modèle d'intervention de l'AM ; la participation aux concertations nationales et aux processus de l'INFF ; des diagnostics posés

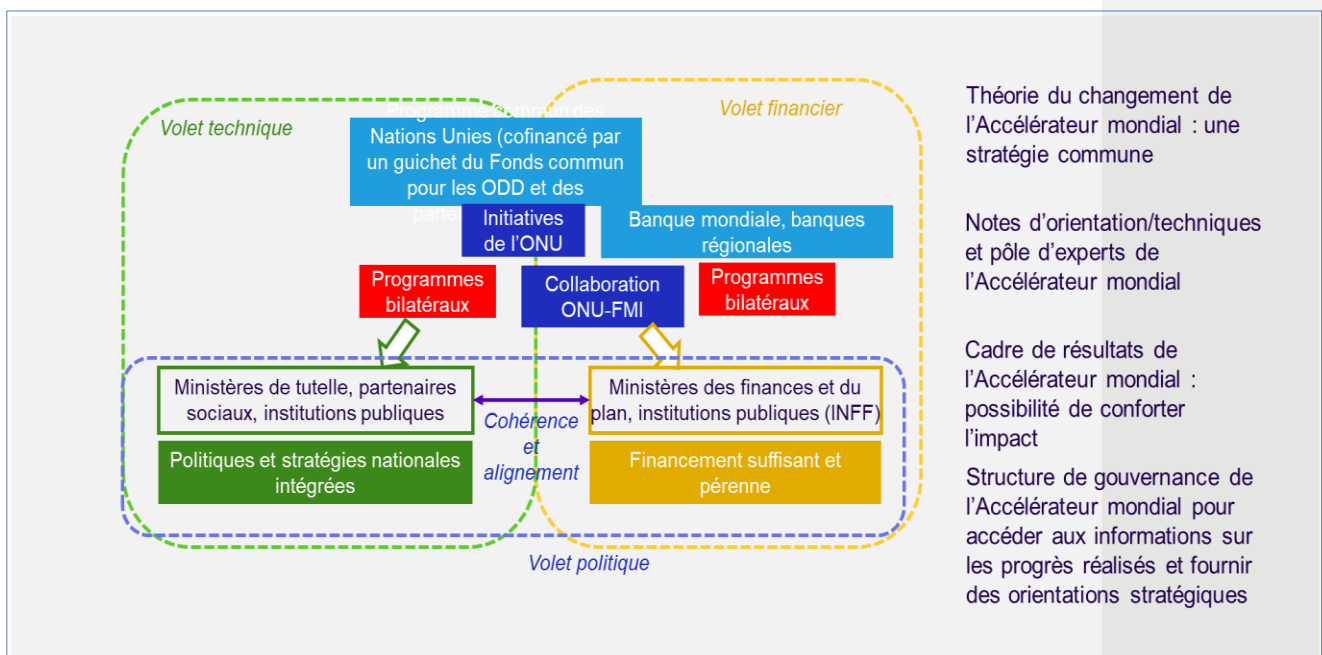
et des problèmes déterminés en commun ; la contribution ou le recours au pôle d'experts ; une responsabilisation basée sur l'utilisation d'un cadre commun de résultats ; la contribution aux connaissances produites ; la participation au Comité consultatif national. En contrepartie, les programmes des partenaires de développement gagneront en visibilité et en cohérence, ce qui permettra de maximiser les résultats stratégiques.

Un cadre commun de résultats sera élaboré (par l'équipe de coordination) et discuté avec les pays et institutions partenaires. Un outil de suivi des résultats sera créé et déployé, afin de faciliter l'établissement de rapports et l'agrégation des résultats et des impacts pour l'ensemble des pays, des interventions thématiques, des partenaires de développement, etc. Le cadre de résultats s'appuiera sur les mécanismes de communication de l'information déjà en place de l'OIT et du système des Nations Unies. Des outils communs seront également mis en avant pour que la collecte et l'analyse gagnent en efficacité.

Les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires d'exécution recevront des documents-cadres et des notes d'orientation stratégique – qui seront actualisés en permanence par le personnel du DAT – pour les aider à concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les interventions. L'assistance technique fournie par le pôle d'experts permettra d'améliorer encore l'alignement des activités.

Des mécanismes de financement communs (p. ex. par le biais de la fenêtre du Fonds commun pour les ODD) et des partenariats favoriseront encore davantage l'harmonisation et la coopération, tout en évitant lacunes et doublons dans l'assistance technique et financière fournie.

FIGURE 6 Assurer l'alignement des différents flux d'assistance financière et technique dans le cadre



7. COMMENT L'ACCELERATEUR MONDIAL SERA-T-IL FINANCE (LE FINANCEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE POUR L'ACCELERATEUR ET LE FINANCEMENT DES POLITIQUES DES PAYS METTANT EN ŒUVRE L'ACCELERATEUR) ?

LE FINANCEMENT DU DISPOSITIF D'APPUI TECHNIQUE

Le dispositif d'appui technique a pour objet d'aider les pays à :

- Élaborer des politiques et des stratégies intégrées définies au niveau national dans le but de créer 400 millions d'emplois, et avancer vers la concrétisation de la protection sociale universelle, tout en garantissant une transition juste pour tous.
- Mettre en place l'architecture de financement nécessaire pour réaliser cette ambition, avec des ressources nationales publiques et privées et une aide complémentaire financée par la coopération internationale pour le développement, tout en renforçant la capacité des pays à mobiliser des ressources nationales afin de réduire à moyen terme leur dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.
- Harmoniser davantage les objectifs et les stratégies des partenaires techniques et financiers concernant l'emploi, la protection sociale et des transitions justes pour une plus grande cohérence.

Le dispositif d'appui technique peut soutenir au moins 30 pays pendant quatre ans avec un budget de 600 millions de dollars (figure 7).

FIGURE 7 Budget of the Technical Support Facility (in millions of US\$) Accelerator's framework

	2022	2023	2024	2025	
	<i>Year 1</i>	<i>Year 2</i>	<i>Year 3</i>	<i>Year 4</i>	<i>Total</i>
Number of countries receiving UN support	8	15	30	30	
Coordination team	1.3	1.9	3	3	9.2
Hub of experts at regional/country level	3.6	6.8	13.5	13.5	37.4
Joint programmes at country level	48	90	180	180	498
Programme support costs	5.3	9.9	19.7	19.7	54.6
Total	58.2	108.6	216.2	216.2	599.2

Le budget du dispositif d'appui technique sera financé par :

- Des ressources du budget ordinaire des institutions participantes des Nations Unies, y compris par le détachement de personnel.
- Une fenêtre du Fonds commun pour les ODD pour lancer des programmes communs des Nations Unies dans les pays et pour financer le premier niveau de soutien apporté par le pôle d'experts et l'équipe de coordination.
- Des projets autonomes des institutions des Nations Unies et des fonds multipartenaires de l'ONU à l'appui de la théorie du changement de l'Accélérateur mondial aux niveaux national, régional et mondial, apportant des ressources supplémentaires pour financer l'exécution des programmes nationaux, le pôle d'experts et l'équipe de coordination.
- Des programmes communs élaborés localement sous la direction des CRNU avec la participation de plusieurs institutions des Nations Unies.
- Des ressources techniques et financières supplémentaires fournies par les partenaires financiers et les partenaires de développement qui souhaitent aligner leurs programmes bilatéraux et multilatéraux – en cours ou à venir – sur le cadre de résultats de l'Accélérateur mondial pour aider les pays. Il pourra s'agir d'un prêt accordé par la Banque mondiale ou par une coalition de banques publiques de développement, ou encore d'une expertise technique fournie dans le cadre d'une coopération bilatérale (avec Expertise France, GIZ ou l'agence belge de développement Enabel, par exemple).

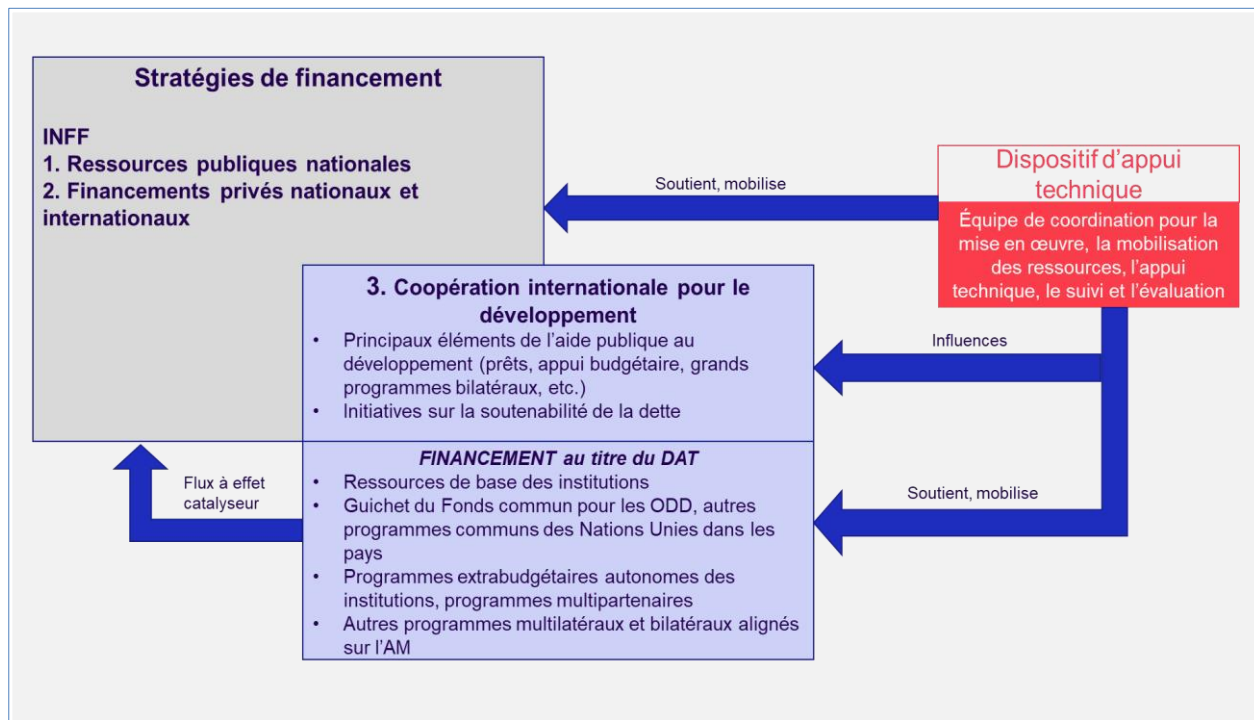
Ainsi qu'il a été souligné plus haut, le cadre commun de résultats et l'outil de suivi des résultats fourniront des données factuelles sur la contribution du dispositif d'appui technique à la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial, sur la concrétisation des changements institutionnels attendus et sur les résultats obtenus pour ce qui est du nombre d'emplois créés et de personnes couvertes par des systèmes de protection sociale. Ils renseigneront également sur les résultats et les effets obtenus par partenaire de développement, par pays, par institution participante, par modalité de financement (p. ex. fenêtre du Fonds commun pour les ODD, projets autonomes), etc.

DES SUBVENTIONS A EFFET CATALYSEUR POUR MOBILISER DES FINANCEMENTS

La stratégie de financement décrite dans le deuxième pilier de l'Accélérateur et la stratégie de financement seront étroitement liées. Si la majeure partie du financement nécessaire à la réalisation des ODD concernés est constituée de ressources nationales, le portefeuille de projets mis en œuvre dans le cadre du dispositif d'appui technique agira essentiellement comme un flux de

subventions à effet catalyseur pour mobiliser des financements publics et privés, influencer sur les grands programmes d'APD – appui budgétaire et autres initiatives d'allègement de la dette –, compléter ces programmes et maximiser leur efficacité.

FIGURE 8 Architecture de financement



STRATEGIES POUR MOBILISER LES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Les dirigeants de l'ONU et du FMI pourraient convenir, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial, d'associer plus systématiquement les institutions participantes des Nations Unies à toutes les discussions menées au titre de l'Article IV, et le personnel du FMI à l'élaboration des feuilles de route et des stratégies de financement nationales. L'ONU et le FMI pourraient également convenir de principes directeurs communs concernant la mise en œuvre des cadres pour les dépenses sociales du FMI, pour promouvoir la création d'emplois de qualité et l'instauration d'une protection sociale universelle. Par ailleurs, des discussions de haut niveau avec les membres du conseil d'administration du FMI pourraient être organisées afin d'envisager la possibilité d'utiliser des ressources mises à disposition par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité (RST) – un fonds destiné à financer sur le long terme des changements structurels dans les pays – pour soutenir la mise en œuvre des priorités stratégiques des pays concernant l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes (politiques intégrées de l'Accélérateur mondial).

Une collaboration stratégique pourrait être mise en place avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement dans les pays où ces partenaires estimeraient opportun d'aligner leur soutien – assistance financière et appui à l'élaboration de politiques – sur les feuilles de route et les stratégies de financement nationales de l'Accélérateur. Cette collaboration pourrait être axée, par exemple : sur l'instauration de systèmes de protection sociale solides et résilients grâce à la mise en place de systèmes (notamment juridiques, de gouvernance, de gestion informatisée, de communication et de statistiques) et de plans d'urgence (prévisions/projections sur la viabilité financière de la sécurité sociale en cas de chocs et solutions proposées pour faire face aux situations d'urgence) ; ou sur l'établissement de liens avec le programme d'appui à l'emploi dans les opérations de prêt (SEJLS) de Banque mondiale.

Des partenariats stratégiques pourraient également être établis avec la Coalition pour l'investissement social, qui regroupe des banques publiques de développement membres du réseau Finance en commun, pour faire en sorte que davantage de projets de développement et d'investissement soient alignés sur les feuilles de route et les stratégies de financement de l'Accélérateur.

8. COMMUNICATION ET VISIBILITE

Raising Pour stimuler la demande pour davantage d'interventions et reproduire ailleurs des interventions réussies, il sera important de faire prendre conscience de la portée et de l'ambition de l'Accélérateur mondial, d'attirer l'attention sur l'approche intégrée voulue pour cette initiative, et de communiquer sur les résultats obtenus. Un plan détaillé des activités à mener pour une communication stratégique et efficace est présenté ci-dessous.

Par bien des aspects – contenu, portée, participation des donateurs, des institutions et des parties prenantes dans les pays –, l'Accélérateur mondial est une initiative unique. Pour assurer une bonne circulation de l'information entre les acteurs de l'AM et dans le grand public, une stratégie de communication solide doit être mise en place. Déjà à ce stade précoce, l'intérêt pour l'Accélérateur mondial est immense et les demandes de renseignements concernant l'initiative affluent. C'est pourquoi une première page web a été créée – hébergée pour l'instant par le site de l'OIT – sur laquelle figurent quelques informations préliminaires.

À l'avenir, une équipe de communication sera créée, composée de référents communication issus des institutions participantes. Cette équipe peaufinera la stratégie de communication tout en commençant à travailler sur certains éléments de cette stratégie.

L'équipe de communication sera également chargée de mettre en œuvre la stratégie, ce qui inclut la collecte d'informations, les publications sur les réseaux sociaux et la mise à jour constante du site web. Une décision doit être prise concernant l'institution responsable de la mise en œuvre de la stratégie de communication.

Une bonne communication est essentielle au succès de l'Accélérateur mondial. C'est pourquoi la stratégie de communication doit être mise en œuvre avec l'aide de professionnels du web et de spécialistes des réseaux sociaux, entre autres. Le contenu des pages web devra être disponible dans plusieurs langues, ce qui entraînera des coûts supplémentaires. Outre les contributions en nature des institutions participantes à l'équipe chargée de la communication, il est indispensable, lors du lancement de la mise en œuvre de la stratégie, qu'un spécialiste de la communication (50 % du temps de travail) supervise cette mise en œuvre, la coordination des tâches entre les différentes institutions ainsi que l'élaboration de certains des éléments de la stratégie.



ABRÉVIATIONS

APD	Aide Publique au Développement
CA4JI	Initiative Action Climatique pour l'emploi (<i>Climate Action for Jobs initiative</i>)
CRNU	Coordonnateur Résident des Nations Unies
DAT	Dispositif D'appui Technique
EPNU	équipe de Pays des Nations Unies
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IFI	Institution financière internationale
INFF	Cadre national de financement intégré (<i>integrated national financing framework</i>)
DJ4Y	Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes (<i>Global Initiative on Decent Jobs for Youth</i>)
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
NEET	Qui ne travaille pas et ne suit ni études ni formation (<i>not in education, employment or training</i>)
ODD	Objectif de développement durable
PAGE	Partenariat des Nations Unies pour l'action en faveur de l'économie verte (<i>Partnership for Action on Green Economy</i>)
PCNUDD	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
RST	Fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité (<i>Resilience and Sustainability Trust</i>)
S&E	Suivi et évaluation
SPIAC-B	Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale (<i>Social Protection Interagency Cooperation Board</i>)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
USP2030	Partenariat mondial pour la protection sociale universelle

ANNEXE I. LES RAISONS POSSIBLES POUR LES ÉTATS MEMBRES DE PARTICIPER À L'INITIATIVE DE L'ACCÉLÉRATEUR MONDIAL

(les pays devront exprimer leur intérêt et leur engagement à participer)

	Raisons	Situation possible et actions concrètes
1	Pays ayant besoin d'aide (Pays se trouvant dans une situation de fragilité, aggravée par la crise alimentaire, énergétique et financière actuelle)	Pays caractérisés par : <ul style="list-style-type: none"> • un fort taux d'informalité (au moins 60 %) • de forts taux de chômage/sous-emploi/NEET chez les jeunes femmes • de faibles taux de couverture sociale (ODD 1.3.1, inférieurs à 45 %) • une proportion élevée de personnes vivant dans une extrême pauvreté • de fortes inégalités de revenus
2	Pays qui mettent en œuvre des politiques et des stratégies en matière d'emploi et de protection sociale	Pays qui sont en train d'élaborer ou qui ont adopté des stratégies et des politiques en matière de protection sociale et d'emploi, et/ou qui ont entamé la mise en œuvre de telles politiques/stratégies dans le cadre d'un dialogue social tripartite
3	L'ambition de travailler sur une approche intégrée qui implique plusieurs ministères et les partenaires sociaux, notamment pour faciliter la transition vers des emplois formels et décents	Pays ayant créé un conseil interministériel spécial auquel participent les partenaires sociaux, qui a la capacité d'induire le changement Pays qui sont en train d'élaborer ou qui ont adopté ou qui sont en train de mettre en œuvre des politiques/stratégies intégrées en matière d'emploi et de protection sociale
4	Volonté de prendre part à une action ambitieuse pour le climat en menant des politiques de transition justes	Pays qui ont adopté ou qui sont en train d'élaborer des politiques et des stratégies nationales intégrées pour des transitions justes devant déboucher sur la création d'emplois décents – y compris des politiques de création d'emplois, de requalification et de protection sociale – dans le cadre du dialogue social
5	Volonté de consacrer davantage de ressources nationales à la protection sociale et à l'emploi	Pays qui se sont efforcés d'augmenter le montant des ressources nationales consacrées à la protection sociale et à l'emploi durant les 10 à 20 dernières années, qui ont affiché une volonté politique d'élargir la couverture sociale, et qui ont également affiché leur volonté d'augmenter encore leurs dépenses dans ce domaine en fonction de leurs capacités
6	Une unité d'action des Nations Unies sur la protection sociale et l'emploi	La protection sociale et l'emploi font partie des PCNUDD. ET Des projets communs des Nations Unies sur la protection sociale et l'emploi sont en cours.

		<p>ET</p> <p>Le grand programme de l'ONU sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous est présent dans le pays.</p>
7	Approche « One-UN » sur la mobilisation des ressources nationales	<p>Des institutions des Nations Unies échangent avec les ministères des finances sur la marge de manœuvre budgétaire disponible pour soutenir l'emploi et la protection sociale sur la base d'une analyse du chiffrage et des possibilités de financement ; les ministères des finances ont augmenté cette marge de manœuvre budgétaire durant la décennie écoulée.</p> <p>OU</p> <p>Des institutions des Nations Unies et plusieurs ministères participent aux processus de l'INFF.</p>
8	Des partenariats avec l'Union européenne, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les partenaires de développement (potentiellement intéressés par une augmentation de l'APD)	<p>Les institutions des Nations Unies disposent d'équipes de pays financées par des donateurs/partenaires.</p> <p>OU</p> <p>Les institutions des Nations Unies collaborent avec le FMI afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour financer la protection sociale.</p>
9	Potentiel : il est possible pour les pays d'obtenir des résultats et des effets sur le plan institutionnel au cours des quatre prochaines années (2022-2025).	Le contexte politique et économique est propice à la poursuite des politiques, à l'élargissement de la protection sociale et à la formalisation.
10	Un engagement national tripartite	<p>Les ministères concernés (travail, affaires sociales, finances) et les partenaires sociaux ont été consultés et sont prêts à rejoindre l'Accélérateur mondial.</p> <p>(Ils pourront en outre avoir manifesté leur volonté de prendre part à des initiatives des Nations Unies dans le cadre de leur participation à l'USP2030, à l'initiative CA4JI, à l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, etc.)</p>

ANNEXE II : LES GRANDES LIGNES DES PHASES DE LANCEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE

Renforcement de la coopération multilatérale et de la cohérence des politiques (3^e pilier)

Ce volet est la pierre angulaire de la stratégie de mise en œuvre, dans la mesure où il s'agit avant tout d'obtenir l'implication des institutions nationales et des partenaires de l'Accélérateur pendant la phase de lancement, et d'établir les bases d'une cohérence accrue des politiques pendant la phase de mise en œuvre. Il comporte plusieurs étapes qui sont précisées ci-dessous.

But	Réalisations attendues	Principaux partenaires
Phase de lancement (septembre 2022 – avril 2023)		
A.1 Établir un cadre de collaboration efficace pour l'Accélérateur mondial entre les institutions participantes des Nations Unies	Cette étape comprendra une série de consultations menées auprès du CRNU, de l'EPNU et des institutions participantes, notamment pour identifier, éventuellement renforcer, voire créer des groupes de coordination pertinents au sein du PCNUDD ou d'autres structures ad hoc, avec leurs mandats et leurs fonctions spécifiques.	CRNU EPNU Institutions onusiennes concernées
A.2 Obtenir l'adhésion des mandants nationaux au niveau institutionnel – du gouvernement et des partenaires sociaux notamment –, identifier les institutions nationales qui dirigeront l'AM dans le pays, et obtenir un accès aux sources de données nationales pour pouvoir mener des analyses	Une série de concertations avec les mandants nationaux, notamment les ministères concernés et les partenaires sociaux, afin de définir les angles d'attaque et la feuille de route de l'Accélérateur mondial au niveau national	Mandants nationaux Principaux ministères de tutelle – y compris le bureau du Premier ministre –, institutions de sécurité sociale et bureau national de statistique Partenaires sociaux, organisations associatives et autres organisations de la société civile EPNU
A.3 Susciter la mobilisation des partenaires de développement	Engagement pris par les partenaires de développement de contribuer à l'AM et d'aligner leurs programmes sur ses principes et ses structures de gouvernance. Un tel engagement sera fonction de l'engagement obtenu au niveau mondial auprès des partenaires de développement favorables à l'initiative.	Tous les partenaires de développement concernés, en particulier les institutions financières internationales et les banques régionales de développement
Phase de mise en œuvre		
A.4 Structure de gouvernance de l'Accélérateur mondial au	La structure de gouvernance de l'Accélérateur mondial au niveau des pays est définie et mise en place, en s'appuyant	Institutions nationales et partenaires sociaux, institutions des Nations

niveau des pays	sur un examen des plateformes de gouvernance et de coordination existantes.	Unies et partenaires de développement
A.5 Amélioration de la coordination et de la cohérence des politiques	Mettre en place les systèmes, les outils de gestion des connaissances et les mécanismes de responsabilisation nécessaires pour faciliter la coordination et favoriser la cohérence des politiques	

Volet analyse et suivi (transversal)

Ce volet se concentrera, d'une part, sur l'analyse continue qui vient supporter l'élaboration de stratégies et de programmes intégrés fondés sur des données factuelles, et d'autre part, sur le suivi et l'évaluation, notamment l'évaluation de l'impact des interventions de l'Accélérateur mondial sur l'emploi et la protection sociale. L'analyse initiale menée pendant la phase de lancement viendra supporter l'élaboration des programmes. Le système de suivi et d'évaluation permettra à la structure de gouvernance et aux décideurs de prendre des décisions en connaissance de cause.

But	Réalisations attendues	Principaux partenaires
Phase de lancement		
B.1 Détermination des lacunes dans les politiques et des déficits de protection sociale et d'emplois décents auxquels l'Accélérateur mondial pourrait remédier, ainsi que du potentiel de création d'emplois qu'il pourrait exploiter, en mettant l'accent sur les secteurs clés recensés	<p>Diagnostic intégré concernant le marché du travail et la protection sociale basé sur des études existantes, en s'attachant particulièrement à l'impact de la pandémie de COVID-19. Le diagnostic devra porter sur l'évolution de plusieurs aspects – macroéconomie, protection sociale, environnement des entreprises, échanges commerciaux, secteurs d'activité, secteur privé, emploi –, ce qui inclut des questions comme les multiples transitions que vivent les jeunes, les femmes et les travailleurs informels sur le marché du travail, les compétences et la formation tout au long de la vie, ainsi que les risques et les opportunités en rapport avec le changement climatique.</p> <p>Les défaillances et obstacles qui nuisent à la création d'emplois et à l'instauration d'une protection sociale universelle devront être clairement identifiés, de même que les domaines dans lesquels il est important d'intégrer les politiques de l'emploi et les politiques de protection sociale, soit parce qu'il existe des incohérences et un besoin d'harmonisation, soit parce que des synergies/complémentarités sont possibles.</p>	Bureau du CRNU, EPNU, institutions financières internationales, certains ministères et certaines institutions nationales, partenaires sociaux, société civile, partenaires de développement Avec le soutien du pôle d'experts de l'Accélérateur

	<p>La participation des partenaires sociaux et de la société civile (p. ex. dans le cadre de concertations nationales basées sur des évaluations) est importante pour promouvoir un processus inclusif et obtenir l'adhésion nécessaire aux priorités qui ressortent des diagnostics.</p>	
<p>B.2 Évaluation des mesures prises et des programmes en cours, et proposition de possibilités d'action et de scénarios conformes aux normes internationales du travail</p>	<p>Cartographie et analyse des politiques, stratégies et programmes existants (examens et méta-analyses systématiques), recensement des lacunes et des problèmes de mise en œuvre, et élaboration de scénarios et d'actions possibles conformes aux normes internationales du travail applicables</p> <p>Participation des partenaires sociaux et de la société civile (p. ex. dans le cadre de concertations nationales basées sur des évaluations), comme indiqué ci-dessus</p>	
<p>B.3 Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation qu'il faudra intégrer dans les systèmes nationaux de S&E, et renforcement de la capacité des pays à rendre compte de manière systématique et transparente de l'ensemble des interventions et programmes mis en œuvre</p>	<p>Établissement de valeurs de référence et de cibles à atteindre, évaluation ex ante et ex post de l'impact sur l'emploi et la protection sociale</p> <p>Accord sur des mécanismes de redevabilité pour tous les investissements en rapport avec la protection sociale, l'éducation, la formation tout au long de la vie et la création d'emplois</p>	
<p><i>Phase de mise en œuvre</i></p>		

<p>B.4 Analyse des données d'enquête existantes et des données administratives de sécurité sociale, et production/analyse de nouvelles données pour éclairer les prises de décisions (également durant la phase de lancement, si nécessaire)</p>	<p>Exercices de collecte de données pour combler des lacunes précises</p>	<p>Bureau du CRNU, EPNU, institutions financières internationales, certains ministères, bureaux de statistique et institutions nationales, partenaires sociaux, société civile, partenaires de développement.</p> <p>Avec le soutien du pôle d'experts de l'Accélérateur.</p>
<p>B.5 Suivi et évaluation de l'impact</p>	<p>Les secteurs d'action sélectionnés sont analysés en fonction de leur contribution à l'emploi et de leurs effets sur le recul de la pauvreté et des inégalités, la transition vers la formalité, la participation au marché du travail et la croissance du PIB, entre autres.</p> <p>Analyse systématique de l'impact sur l'emploi des services fournis par rapport à des éléments de comparaison ; évaluation des autres retombées des investissements publics (p. ex. effets sur le recul de la pauvreté et des inégalités, sur la transition vers la formalité, sur la participation au marché du travail, sur la croissance du PIB), en particulier pour les femmes et les populations vulnérables.</p> <p>Les processus de gestion et de mise en œuvre sont examinés pour déterminer leur impact sur la transparence et leur rapport coût-efficacité.</p> <p>Amélioration de la fonction de gestion de l'institution principale de manière à pouvoir accéder aux données, produire des analyses, diffuser les résultats et exploiter ces éléments pour amener des changements d'orientation ou de stratégie.</p>	

• **Stratégies intégrées et volet financement (1^{er} et 2^e piliers)**

But	Réalisations attendues	Principaux partenaires
Phase de lancement		
C.1 Élaborer des stratégies intégrées qui seront soutenues par l'Accélérateur mondial	<p>La stratégie intégrée sera élaborée dans une démarche de co-construction et de hiérarchisation des priorités. Le but est d'aboutir à un consensus, d'une part, sur les programmes et les interventions – en cours ou à venir – qui seront soutenus financièrement et sur le plan technique par l'Accélérateur, et d'autre part, sur les besoins spécifiques d'appui financier et technique.</p> <p>On mettra l'accent sur les obstacles à la mise en œuvre et les domaines dans lesquels une stratégie intégrée se justifie particulièrement, en précisant les avantages de cette intégration. On cherchera également à déterminer les secteurs dans lesquels il n'est pas vraiment nécessaire de mettre en œuvre des politiques intégrées, c'est-à-dire les secteurs dans lesquels les politiques nationales portant sur l'emploi et la formation tout au long de la vie et les politiques de protection sociale peuvent être menées « indépendamment » l'une de l'autre tout en se complétant.</p>	Bureau du CRNU, EPNU, certains ministères et certaines institutions nationales, partenaires sociaux, société civile, partenaires de développement
C.2 Évaluation des coûts, des flux de financement et de l'ensemble des besoins. Élaboration d'un plan de financement en fonction des mécanismes de mobilisation des ressources (nationales et internationales).	Besoins de financement dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale en fonction de l'INFF lorsqu'il existe. Être en mesure de proposer des mécanismes pour mobiliser à la fois des ressources nationales (taxe formation professionnelle, comptes formation individuels, cotisations de sécurité sociale, redevances d'usage, réformes fiscales, réformes des subventions à l'énergie, etc.) et extérieures, afin de compléter les efforts nationaux et de renforcer la capacité des pays à bâtir des stratégies nationales de financement viables.	
Phase de mise en œuvre		
C.3 Mise en œuvre des éléments des stratégies intégrées	Cette phase sera spécifique à chaque pays. Il s'agira de mettre en œuvre les feuilles de route intégrées définies au niveau national dans chaque pays partenaire. Elle s'appuiera sur certaines mesures ou lois adoptées et mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de l'Accélérateur mondial, et sera complétée par des programmes de coopération pour le développement (nouveaux ou existants) alignés sur l'Accélérateur.	



**GLOBAL ACCELERATOR ON JOBS
AND SOCIAL PROTECTION FOR JUST TRANSITIONS**

Website: www.unglobalaccelerator.org

Email: contact@unglobalaccelerator.org